

Rapport de gestion 2017

TRANSPORTS PUBLICS DU CHABLAIS SA



SOMMAIRE

- 2 Billet du président
- 4 Organes de la société

GÉNÉRALITÉS

- 7 I. Assemblée générale
- 7 II. Conseil d'administration
- 8 III. Direction
- 10 IV. Voyageurs
 - 1. Lignes ferroviaires
 - 2. Lignes de bus
 - 3. Entrepreneur postal
 - 4. Planification
 - 5. Flotte
- 21 V. Infrastructure
 - 1. Travaux
 - 2. Projets en cours
 - 3. Projets réalisés
- 26 VI. Service clients
 - 1. Marketing
 - 2. Distribution
 - 3. Qualité et information voyageurs
- 32 VII. Ressources humaines
 - 1. Rétrospective
 - 2. Caisse de pensions
 - 3. MSST

FINANCES

- 36 VIII. Comptabilité
 - 1. Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque
 - 2. Compte de résultat
 - 3. Bilan
 - 4. Propositions du Conseil d'administration
- 39 Compte des immobilisations
- 41 Compte des objets inachevés
- 42 Compte de résultat
- 45 Compte de bilan
- 47 Tableau de financement
- 48 Annexe
- 55 Détermination du résultat disponible et proposition de répartition
- 55 Rapport de l'Organe de révision

INVENTAIRE

- 56 Matériel roulant ferroviaire

Ce rapport est ponctué d'images vivantes, prises depuis la cabine de conduite des trains et des bus de notre société. Montez à bord et vivez l'expérience TPC de l'intérieur. Ces images reflètent la nouvelle organisation de l'entreprise tournée vers l'avenir et l'horizon prometteur du développement de la mobilité combinée. Photographes : Olivier Maire - Valentin Flauraud

BILLET DU PRÉSIDENT

TPC 2.0

2017 fut une année de transition, entre le départ à la retraite mérité de notre directeur Claude Oreiller et la prise de fonction de Grégoire Praz, son remplaçant. C'est sur cette note de changement et de renouveau qu'a démarré sur les chapeaux de roues cette année avec, comme premier grand chantier, la réorganisation de la société. L'objectif était bien entendu d'accroître les performances de nos prestations mais aussi de replacer les clients au centre de nos préoccupations. Ainsi, le 1^{er} septembre, soit 18 ans après sa constitution, a vu naître les TPC 2.0 avec une nouvelle structure qui voit notamment l'émergence d'un département service clients et d'un secteur développement.

Ces changements ont été accompagnés d'une décision commune de la part des conseils d'administration de FMA (Forces Motrices de l'Avançon SA) et des TPC de procéder, en douceur, à une évolution de notre collaboration. Nos deux sociétés sont, en effet, étroitement liées depuis leur création, mais les exigences en matière de gestion de l'énergie et des transports se sont complexifiées au fil du temps, amenant Olivier Bournoud, sous-directeur et responsable financier des FMA/TPC à décider de se consacrer, à l'avenir, uniquement à FMA. De cette volonté est né le choix de séparer les activités liées aux finances et aux ressources humaines entre nos deux sociétés. La direction a, dès lors, procédé dès le début de l'année à l'engagement sur le site d'Aigle d'une responsable des ressources humaines, Virginia Gonzalez, et d'un nouveau responsable des finances, Léonard Pochon. Dans ces deux domaines, la collaboration entre nos deux entreprises s'éteindra au 31 décembre 2017 mais se poursuivra concernant le secteur informatique.

Nous bouclons cette année 2017 avec un excellent résultat de 5.8 mios de francs. Celui-ci provient en partie du fait de la dissolution de provisions pour 2.4 mios de francs, exigence émanant de l'OFT (Office fédéral des transports). A cela, il faut ajouter la vente de notre parcelle Margencel à Aigle au promoteur Next Immobilier SA. De plus, la répartition des recettes versées par la Communauté tarifaire Mobilis, que nous avons intégrée en

décembre 2016, semble nous être favorable à ce stade. Cette répartition est basée sur les comptages du nombre de voyageurs ayant emprunté nos transports durant l'année. Seule la ligne du BVB enregistre une baisse importante de plus de CHF 400'000.- due à une météo hivernale capricieuse ainsi qu'à des changements du mode de comptabilisation.

Alors que nos recettes sont stables, le nombre de voyageurs diminue de manière générale sur nos lignes ferroviaires. Cette situation n'est pas due à une baisse de la fréquentation mais bien au changement du mode de calcul en vigueur au sein de la Communauté tarifaire Mobilis. Auparavant, les recettes étaient traduites en nombre d'usagers transportés, sur la base d'une clé de répartition définie par des comptages effectués certaines semaines de l'année. Aujourd'hui, seuls comptent, les comptages effectués par notre personnel. En 2018, nous bénéficierons du comptage automatique de nos passagers sur notre ligne de l'AOMC et espérons équiper rapidement nos autres véhicules ferroviaires et routiers d'un tel système.

Fin 2016, nous avons remis à l'OFT nos projets susceptibles d'être financés par les fonds de développement des infrastructures ferroviaires 2030-2035. Parmi les quatre dossiers déposés, seul celui relatif à la cadence à 30 minutes entre Monthey et Champéry a été retenu par l'OFT ; le prolongement de l'Aigle-Leysin jusqu'aux remontées mécaniques est, quant à lui, toujours en discussion. Depuis lors, nous nous mobilisons aux côtés des acteurs politiques, économiques et touristiques locaux afin d'inscrire ce projet d'importance dans ces fonds de financement. En parallèle, nous continuons à élaborer les études de ce projet, travail qui peut être poursuivi grâce au soutien financier des autorités du Canton de Vaud, que je tiens à remercier ici. Parmi les grands projets en cours, il faut aussi évoquer la sécurisation du tracé AOMC, dont la version 0 du projet d'approbation des plans a été déposée à l'OFT fin 2017. Le travail de longue haleine des ingénieurs se poursuit puisque la mise à l'enquête du dossier est prévue pour avril 2018.

Autre fait important de cette année 2017, l'intégration des TPC à RAILplus. Cette entité, dont font partie de nombreuses sociétés de chemins de fer à voie métrique, poursuit une stratégie commune à l'égard des autorités et des entreprises du secteur des transports en commun, et agit sur le marché avec une politique commerciale mutuellement convenue. Cette collaboration nous permettra de bénéficier de l'expérience d'autres entreprises similaires ou plus grandes, de procéder à des échanges de connaissances, en matière de formation par exemple, mais aussi de pouvoir effectuer des achats en commun et d'agir, lorsque cela est nécessaire, d'une seule voix.

Je tiens à remercier nos commanditaires, Confédération, cantons et communes, pour leurs soutiens financiers dans nos très nombreux projets, qu'ils soient modestes ou de plus grandes importances. Mes remerciements s'adressent également à mes collègues du Conseil d'administration qui s'investissent dans le développement et la stratégie de cette entreprise. Un mot particulier également aux collaborateurs de cette société, qui je le sais, ont vécu une année particulière. En effet, l'arrivée d'une nouvelle direction est une étape importante dans la carrière d'une collaboratrice ou d'un collaborateur, et ceci est d'autant plus vrai, lorsque celle-ci s'accompagne du changement complet d'organisation et de fonctionnement d'une société. Vous avez tous œuvré, que ce soit en suivant le mouvement ou en y contribuant de manière directe, à faire entrer les TPC dans l'ère 2.0 et je vous en suis très reconnaissant.

Mes vœux pour 2018 : que cette nouvelle organisation roule comme sur des rails et puisse offrir à nos usagers des transports dont ils puissent être fiers.

Frédéric Borloz
Président



^ Frédéric Borloz, Président des TPC

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Etat au 31 décembre 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Frédéric Borloz, conseiller national, Aigle

Vice-président

M. Stéphane Coppey, président, Monthey

Membre de droit nommé par le Conseil d'État vaudois

M. Frédéric Borloz, conseiller national, Aigle

Membres de droit nommés par le Conseil d'État valaisan

M. Jean Didier Roch, Saint-Maurice

Membres de droit nommés par les communes

M. Stéphane Coppey, président, Monthey

M. Luc Fellay, président, Champéry

M. Pierre-Alain Karlen, syndic, Noville

Membres nommés par l'assemblée générale, en fonction jusqu'à l'assemblée de 2021

M. Pierre Rochat, Bex

M. Philippe Sauthier, Vevey

M. Jean-Marc Udriot, Leysin

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Claude Oreiller, directeur, Massongex (jusqu'au 31 décembre 2016)

M. Grégoire Praz, directeur, Basse-Nendaz (dès le 1^{er} janvier 2017)

ORGANE DE RÉVISION

BDO SA, Epalinges (dès le 20 juin 2017)

DIRECTION

Directeur

M. Claude Oreiller (jusqu'au 28 février 2017)

M. Grégoire Praz

Sous-directeur

M. Olivier Bournoud, chef des finances

Membres de la direction

M. Pascal Fivaz, chef du département voyageurs (dès le 1^{er} janvier 2017)

Mme Virginia Gonzalez, responsable des ressources humaines (dès le 1^{er} juin 2017)

Mme Christelle Piguët, cheffe du département service clients (dès le 1^{er} décembre 2017)

M. Arnold Picon, chef du service automobile (jusqu'au 31 mars 2017)

M. Laurent Pittet, chef du département infrastructure

M. Léonard Pochon, responsable des finances nommé (dès le 1^{er} août 2017)

M. Hugues Romain, responsable du développement (dès le 1^{er} décembre 2017)



19^e RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sur l'exercice 2017, présenté à l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2018.

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La dix-huitième assemblée générale des TPC s'est déroulée le 20 juin 2017. Elle a été suivie par 95 actionnaires représentant 700'927 actions sur un total de 875'000 actions. L'assemblée a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels 2016.

L'assemblée générale a décidé de nommer la société BDO SA, laquelle a accepté de fonctionner en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2017.

II. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séances

Au cours de l'année 2017, le Conseil d'administration a tenu cinq séances. La première d'entre elles s'est déroulée le 12 janvier 2017 à Brig au siège du Matterhorn Gotthard Bahn. En effet, les administrateurs souhaitent désormais allier l'une de leurs séances de travail annuelles à la découverte d'une entreprise issue du monde des transports. Les échanges avec le directeur du MGB, Fernando Lehner, se sont ainsi portés sur l'organisation et la structure de la société.

Commissions

Durant le premier semestre de l'année, la commission immobilière du Conseil d'administration a poursuivi son travail concernant le complexe Margencel. Elle a procédé à des visites de bâtiments réalisés par le promoteur du projet, Next Immobilier SA, afin de déterminer l'aménagement intérieur optimal du nouveau siège de l'entreprise.

En juin 2017, les TPC ont signé l'acte de vente de leur parcelle située sur le site et le bail à long terme de leurs nouveaux locaux, lesquels seront disponibles à l'automne 2020.

Collaboration FMA-TPC

Les relations entre les FMA et les TPC datent de bien avant la création des TPC en juin 1999. La collaboration inter-entreprises s'est poursuivie après la séparation claire de ces deux sociétés et des points de coopération forts sont demeurés dans les domaines administratif, financier, informatique et des ressources humaines.

Au vu des exigences croissantes dans la gestion spécifique de l'énergie et des transports, M. Olivier Bournoud, Chefs des finances TPC/FMA a émis le souhait de consacrer la fin de sa carrière aux FMA. Cette décision a poussé les deux sociétés, étroitement liées, à envisager un avenir désormais séparé, d'un point de vue financier et des ressources humaines. Les conseils d'administration des TPC et FMA ont approuvé cette séparation les 9 et 10 mai 2017, laquelle sera effective au 31 décembre 2017. Une séparation physique s'effectuera en 2018, puisque quatre collaboratrices déménageront des bureaux des FMA à Bex à ceux des TPC à Aigle.

Quant à la collaboration inter-entreprises, celle-ci se poursuit pour le domaine informatique.

Composition

Claude Tommasini a quitté, au terme de l'assemblée générale, sa fonction d'administrateur des TPC, représentant de la commune chef-lieu du district d'Aigle. Il a occupé ce poste de 2007 à 2017. Son remplaçant n'a, à ce jour, pas encore été nommé.

III. DIRECTION

Nouvelle organisation de la société

Dès son entrée en fonction et avec l'aval des administrateurs, Grégoire Praz s'est attelé à changer le fonctionnement général de l'entreprise afin de lui donner une orientation axée sur le service à la clientèle.

Avec la collaboration de tous les cadres de l'entreprise, des workshops se sont déroulés au cours des premiers mois de l'année. Ces groupes de travail ont permis de déterminer les processus clés de l'entreprise, desquels ont débouché une structure simplifiée de trois départements principaux :

- **Voyageurs**
gère la planification des horaires et du personnel roulant (trains et bus) ainsi que la mise en place et l'entretien quotidien des véhicules ;
- **Infrastructure**
rassemble la gestion de l'infrastructure, des travaux et du trafic ;
- **Service clients**
regroupe toute la communication, la distribution dans les gares, la satisfaction des usagers et les actions marketing.

Les processus ont permis ensuite de définir des unités au sein des départements, puis des sections au sein de ces dernières.

Parmi les changements importants, il faut noter la création d'un département au service du client, dirigé par **Christelle Piguet**. Celui-ci comprend notamment un nouveau secteur qualité, qui répond aux réclamations et sollicitations diverses de la part des usagers. A côté de cela, le nouvel organigramme

se voit agrandi d'un nouveau poste d'état-major : développement. A la tête de ce dernier, **Hugues Romain** s'est vu confier le développement de l'entreprise dans son ensemble, mais aussi celui plus spécifique du secteur informatique et des prestations de transport.

L'organigramme général achevé, celui-ci a été présenté aux collaborateurs lors de trois séances d'information qui se sont déroulées en août dans différents lieux de l'entreprise.

La nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017 avec une phase transitoire jusqu'au 31 décembre 2017. Afin d'améliorer le fonctionnement des différentes entités, des déménagements de bureaux se sont déroulés en septembre à Beausite afin de regrouper les collaborateurs dans leurs nouvelles fonctions.

Membres de la direction

L'année 2017 a été marquée par l'arrivée de plusieurs nouveaux membres à la direction. En effet, suite aux différents départs à la retraite et à la séparation des activités de gestion communes FMA/TPC, les cinq personnes, ci-contre, ont rejoint la tête de notre entreprise.



^ **Pascal Fivaz**
Chef du département voyageurs



^ **Virginia Gonzalez**
Responsable des ressources humaines



^ **Christelle Piguet**
Cheffe du département service clients



^ **Léonard Pochon**
Responsable des finances



^ **Hugues Romain**
Responsable du développement

IV. VOYAGEURS

1. LIGNES FERROVIAIRES

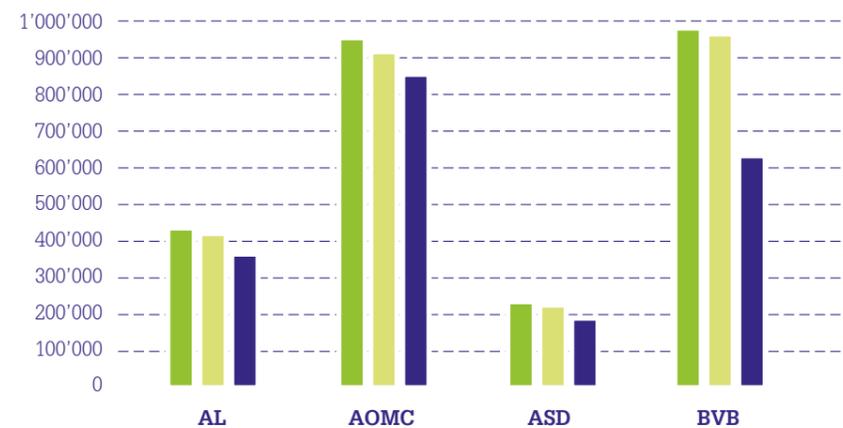
	Nombre de voyageurs		Voyageurs-km		Recettes en CHF	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AL	360'835	407'771	6'059'757	2'197'572	1'411'759	1'474'345
AOMC	855'746	898'255	6'873'300	7'205'055	2'490'189	2'073'089
ASD	174'640	215'312	2'796'111	2'992'975	828'953	821'330
BVB	627'345	953'631	3'394'443	3'320'550	2'771'472	3'242'789
Total	2'018'566	2'474'969	19'123'611	15'716'152	7'502'373	7'611'553

Depuis l'entrée des TPC dans la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis le 11 décembre 2016, le calcul du nombre de voyageurs s'établit uniquement en tenant compte des comptages effectués durant quatre semaines, réparties sur les mois de mars, juillet, septembre et novembre, du lundi au dimanche. Quant aux voyageurs-km, ceux-ci sont influencés par une pondération octroyée sur les parcours crémaillères des lignes Aigle-Leysin et Bex-Villars. Nous prenons en considération, pour la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis, des kilomètres que devraient effectuer un bus s'il devait remplacer un train sur ces deux lignes.

La ligne du BVB enregistre une importante baisse de ses recettes d'env. CHF 430'000.-. Celle-ci est due à une diminution de la fréquentation de la ligne pendant l'hiver 2016-2017, lequel n'a pas bénéficié d'une météo favorable. A cela s'ajoute, une erreur comptable de la part de Télé Villars-Gryon Diablerets SA d'env. CHF 100'000.- en 2016 et corrigée sur l'exercice 2017. Pour terminer, sur recommandation du Canton de Vaud, les commissions de ventes ont été comptabilisées différemment dès cette année, impliquant une baisse plus marquée sur l'AL et le BVB.

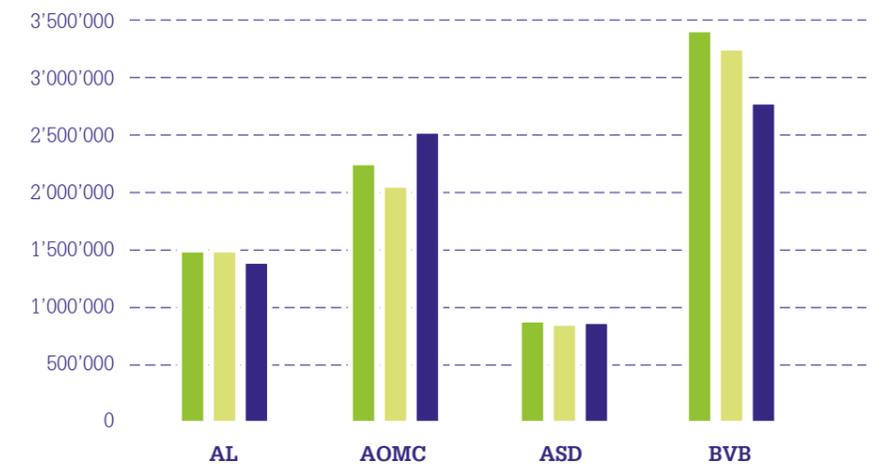
Nombre de voyageurs transportés sur les lignes ferroviaires

■ 2015
■ 2016
■ 2017



Recettes sur les lignes ferroviaires

■ 2015
■ 2016
■ 2017

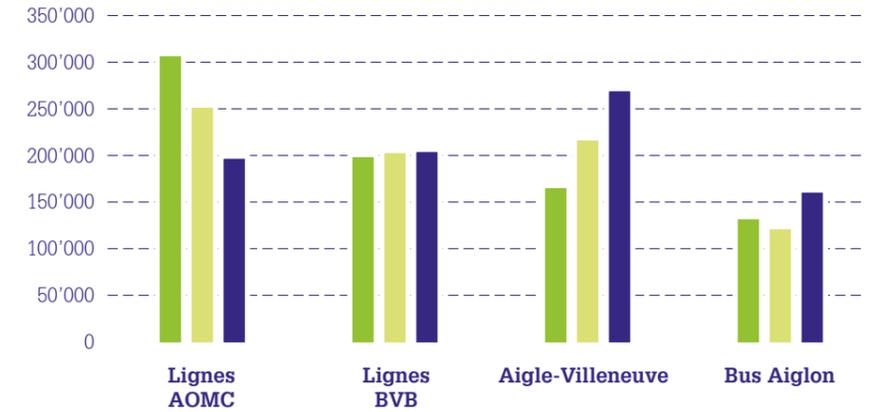


2. LIGNES DE BUS

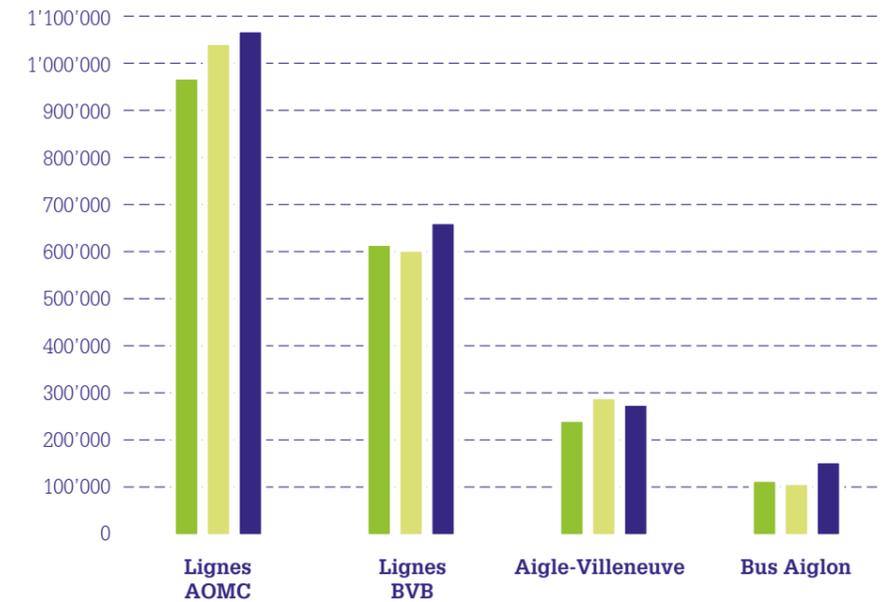
	Nombre de voyageurs		Voyageurs-km		Recettes en CHF		
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	
LIGNES AOMC	Troistorrents - Morgins	54'895*	52'897*	276'127	270'204	456'036	451'944
	Monthey - Choëx - Les Cerniers	125'663*	182'789*	481'014	1'159'221	421'440	417'048
	Val-d'Illicz - Les Crosets/ Champoussin	14'932*	14'955*	83'440	99'704	190'621	176'040
LIGNES BVB	Aigle - Ollon - Villars	197'652	189'562	2'842'670	2'180'593	598'188	549'497
	Villars - Col de la Croix - Les Diablerets	3'686	5'953	54'318	45'597	48'835	47'435
	Villars - Solalex	2'871	5'166	20'029	1'341	19'009	18'824
REV	Aigle - Villeneuve	271'625	215'741	1'710'606	1'308'243	275'119	282'285
	Bus Aiglon	158'483	125'091	639'219	87'761	149'466	109'086
Total	829'807	792'154	6'107'423	5'182'664	2'158'714	2'052'159	

*Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les écoliers transportés sur les courses scolaires supplémentaires des communes de Troistorrents, Val-d'Illicz et Monthey.

Nombre de voyageurs transportés sur les lignes de bus



Recettes sur les lignes de bus





3. ENTREPRENEUR POSTAL

Les TPC exploitent seize lignes de bus dans le Chablais vaudois et valaisan sous contrat de La Poste Suisse/CarPostal :

Longueur en kilomètres :

Aigle – Corbeyrier – Luan et bus scolaire Yverne	11,980
Le Sépey – La Forclaz	5,240
Le Sépey – Col-des-Mosses	7,880
Le Sépey – Leysin	6,560
Ollon – Panex – Plambuit	7,700
Saint-Gingolph – Vionnaz – (Monthey) – Aigle (en partenariat avec VSA/MOB) et bus scolaires Port-Valais, Saint-Gingolph, CO Vouvy (en partenariat avec VSA-Vuadens Miex)	23,860
Bex – Fenalet	7,560
Bex – Monthey	14,000
Bex – Les Plans-sur-Bex	10,400
Saint-Maurice – Lavey-les-Bains	4,350
Saint-Maurice – Vérossaz	10,400
Saint-Maurice – Mex	10,130
Aigle – Vionnaz – Torgon – La Jorette	20,010
Monthey Bus urbain (1)	7,600
Monthey Bus urbain (2)	7,600
Collombey-Muraz Bus urbain	8,710

CarPostal est responsable d'établir les statistiques de ces lignes.

4. PLANIFICATION

Horaires 2018

Dès l'entrée en vigueur de l'horaire 2017, les collaborateurs des TPC planchent déjà sur l'adaptation de l'horaire suivant en fonction des paramètres des autres entreprises de transport. C'est ainsi que s'ébauchent dans les premiers mois de l'année, les propositions de modification de l'horaire TPC, lesquelles sont soumises à l'aval des cantons de Vaud et du Valais. Ce travail de longue haleine permet, le 10 décembre 2017, de voir entrer en vigueur le nouvel horaire 2018 des TPC, et avec lui, des changements notables sur toutes les lignes :

- AOMC** Les pendulaires peuvent se réjouir car la cadence à la demi-heure est renforcée aux heures de pointe entre Monthey et Aigle grâce à l'ajout de six trains.
- VB** En hiver, entre Villars et Bretaye, les trains supplémentaires circulaient « en cas de forte affluence » pour amener les skieurs sur les pistes. Dès l'introduction du nouvel horaire, les trains sont indiqués dans l'horaire et circulent chaque 15 minutes. En outre, la période de circulation estivale est étendue pour englober la période de validité de la carte « Free Access Card » destinée aux touristes de la station. Entre saisons, une cadence à l'heure a été mise en place entre 9 h et 16 h.
- AL** Un aller-retour entre Aigle et Leysin-Feydey est ajouté à l'horaire à 17 h 32 pour répondre à l'augmentation de la fréquentation à cette heure de pointe du lundi au vendredi. Les clients de cette ligne bénéficient d'une offre à la demi-heure, la semaine, entre 17 h et 18 h.
- ASD** Un aller-retour supplémentaire à 19 h 56 a été ajouté afin de combler le trou dans l'horaire entre 18 h 56 et 20 h 56. La halte de « Aigle-Dépôt ASD » a changé de nom pour faciliter la compréhension des touristes. Il s'agit désormais de la halte « Aigle Château ».
- REV** Sur la ligne de bus Aigle – Villeneuve, les courses pour les écoliers sont désormais accessibles pour tous les voyageurs et desservent l'entier du parcours jusqu'à Villeneuve.

DiabloBus

A la demande de la Commune d'Ormont-Dessus, le parcours du DiabloBus a été modifié pour la période estivale 2017. Désormais, le parcours part du village des Diablerets, rejoint le Col-du-Pillon, le Lac Retaud, puis le Domaine Isenau avant de revenir à son point de départ.

Service de navettes de Champéry

Depuis 2013, les TPC s'étaient vu confier la liaison estivale entre Champéry et le plateau de Barme. En 2017, les autorités champérolaines ont décidé de ne pas reconduire cette offre.



< Le nom de la halte Aigle-Dépôt ASD a été changé pour Aigle Château

5. FLOTTE

La liste, ci-après, intentionnellement complète et détaillée, présente l'inventaire et le suivi de l'entretien et des rénovations des véhicules de la société.

Dépôts-ateliers ferroviaires Châlex et Bévieux

- AL**
- Révision R1 de l'automotrice BDeh 4/4 N° 312. En complément, une révision des attelages a été réalisée et des essuies glaces électriques ont été installés. Une réfection de la carrosserie a également été effectuée ;
 - Révision R1 de la voiture Bt N° 362. En complément, une révision des attelages a été réalisée et des essuies glaces électriques ont été installés. Une réfection de la carrosserie a également été effectuée ;
 - Révision R1 du tracteur Te 2/2 N° 1101 ;
 - Mise en service et essais de la locomotive HGem 2/2 N° 942, en vue d'obtenir l'homologation par l'OFT.
- AOMC**
- Fin des travaux de Retrofit complet de l'automotrice Beh 4/8 N° 591 (nouvelle tension, crémaillère, climatisation et informations voyageurs). La livrée de ce véhicule a également été changée aux nouvelles couleurs de la société. Essais et homologation par l'OFT en août. Mise en service sur les lignes AOMC et ASD en octobre 2017 ;
 - Suite des travaux de Retrofit complet de l'automotrice Beh 4/8 N° 592 (passage en 1500 V et changement de crémaillère). La chaîne de traction et les électroniques de commande ont été changés. Le véhicule a été équipé d'un système de climatisation pour les compartiments voyageurs et conducteur. Le câblage a été refait et les toits adaptés aux nouveaux appareils ;
 - Divers travaux de garantie sur les GTW Beh 2/6 N° 541 à 547. La documentation interne pour les entretiens a été réalisée ;
 - Révision R1 du wagon de service X2 N° 42. Un nouvel attelage a été installé et le chasse-neige adapté à la nouvelle crémaillère de l'AOMC.
- ASD**
- Révision R1 de l'automotrice BDe 4/4 N° 401. En complément, une réfection de la carrosserie a également été effectuée ;
 - Révision R1 de l'automotrice BDe 4/4 N° 404. En complément, une réfection de la carrosserie a également été effectuée ;
 - Révision R1 de la voiture Bt N° 432. En complément, une réfection partielle de la carrosserie a été effectuée ;
 - Un reprofilage des roues, des essais statiques, dynamiques, ainsi que des freins ont été effectués sur le wagon chasse neige (étrave) M N° 163. Une course d'essai de gabarit a été réalisée sur les lignes ASD et AOMC.

Légende (DE-OCF, art.13, feuille 2)

- R1 Révision des organes de roulement et du mécanisme moteur, de la suspension et de l'appui de la caisse, des freins (y compris frein moteur et instruments). Examen visuel et contrôle d'étanchéité des réservoirs à air, des systèmes hydrauliques et de frein. Examen visuel des chaudières et installations de chauffage à vapeur. Contrôle des valves de sécurité et manomètres des installations hydrauliques et à air comprimé. Contrôles non destructifs des axes et des roues
- R2 Révision d'autres éléments basée sur l'expérience des véhicules. Visites intérieures des réservoirs et des chaudières
- R3 Renouvellement partiel
- R4 Transformations et modernisations



^ Nouvelle locomotive HGem N° 943 avec le chasse-neige X2 N° 916 à Fontannaz-Seulaz

- BVB**
- Révision R1 de l'automotrice BDeh 4/8 N° 81. En complément, les planchers et le lino ont été changés ;
 - Révision R1 de la voiture Bt N° 66. En complément, les planchers et le lino ont été changés ;
 - Changement des livrées sur les voitures Bt N° 61 et 63 ;
 - Des pinces de fixation pour les containers ont été installées sur les wagons de service Sb N° 781 et 782 ;
 - Peinture du toit de l'automotrice Xeh N° 26 a été refaite à neuf ;
 - Mise en service et essais de la locomotive HGem 2/2 N° 943, en vue d'obtenir l'homologation par l'OFT.
- TPC**
- Usinage d'un grand nombre de pièces destinées à nos propres besoins (services des dépôts-ateliers et infrastructure) ainsi qu'à ceux d'entreprises ferroviaires extérieures dans la mesure où ces travaux n'interfèrent pas avec nos propres opérations ;
 - Réparation des dégâts dus au vandalisme : plus de 450 heures.

Dépôt-atelier du CEB

- TPC**
- 94 véhicules routiers ont été présentés pour l'expertise, soit approximativement deux par semaine ;
 - En décembre 2017, mise en service de deux bus Setra S 415 UL destinés aux lignes de Monthey, Choëx et Morgins.



V. INFRASTRUCTURE

1. TRAVAUX

Ci-dessous, la liste des activités de la section travaux des TPC :

Installations électriques

- AL** – Modification de la commande à distance de la sous-station à Aigle-Dépôt.
- AOMC** – Modernisation du PN du Bruet avec le rajout de deux barrières supplémentaires plus courtes afin de diminuer les problèmes dus aux rafales de vent. Des feux tournants, mieux visibles en contre-jour, sont venus remplacer les anciens feux clignotants ;
– Modernisation du PN de la route de Champéry : des feux tournants, mieux visibles en contre-jour, sont venus remplacer les anciens feux clignotants ;
– Tirage de fibres optiques supplémentaires pour les besoins internes entre la gare d'Aigle, le dépôt de Châlex et Ollon ;
– Modification des postes de distribution pour la ligne de contact en gare d'Ollon, Troistorrents et La Cour.
- ASD** – Modification du câblage électrique dans le bâtiment de la gare des Diablerets pour la création du Guichet du Terroir ;
– Installation d'éclairages pour le faisceau de voies de la gare des Diablerets ;
– Installation de sondes de mesures pour le glissement de terrain aux Fontanelles.
- BVB** – Mise en service des écrans d'affichage pour l'information voyageurs dans chaque gare et halte du Villars – Bretaye ;
– Modification des caméras de gestion de l'affluence sur les quais du Villars – Bretaye afin de les connecter au réseau de l'entreprise.
- TPC** – Installation d'une borne d'alimentation pour la nouvelle voiture électrique de la société.

Voies, domaines et bâtiments

- AL** – Réfection de voie et du goudron entre l'avenue des Ormonts et la courbe sur la Grande-Eau devant le dépôt de l'AL.
- AOMC** – Bourrage de la voie après travaux sur les secteurs crémaillères de la vallée ;
– Bourrage de la voie adhérence entre Le Lombard et Ollon.
- ASD** – Transformation d'une partie de la gare des Diablerets pour la création du commerce le Guichet du Terroir ;
– Purge des filets de protection contre les chutes de pierres.
- BVB** – Rénovation des toilettes publiques en-dessous du bâtiment de la gare de Villars en collaboration avec la Commune d'Ollon ;
– Début des travaux de rénovation des locaux pour les agents de la gare de Villars : création de toilettes privatives, vestiaires et local de pause ;
– Remplacement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage dans la partie atelier du dépôt du Bévioux.
- TPC** – Création d'un bureau accueil-réception au rez-de-chaussée de l'immeuble Beausite ;
– Transformation d'un appartement en bureaux au premier étage du bâtiment Beausite.

2. PROJETS EN COURS

Rénovation du tunnel de Fontannaz-Seulaz

Une campagne de reconnaissance par forages à l'intérieur du tunnel a été réalisée de nuit en octobre-novembre 2017 dans le cadre de l'établissement du dossier d'approbation des plans qui sera réalisé en 2018. En outre, une variante d'assainissement avec mise au gabarit PEL A a été choisie. Les travaux de rénovation de ce tunnel sont prévus entre 2020 et 2023.

Suite de l'assainissement des passages à niveau (PN)

Une planification globale de l'assainissement des passages à niveau pour l'ensemble des lignes TPC a été réalisée et remise à l'OFT en novembre 2017. Les mesures d'assainissement identifiées sont traitées et se poursuivront en 2018.

Les travaux de génie civil et le montage des installations de sécurité ont été réalisés pour les PN du Dépôt ASD et des Echevards en 2016 ; ceux-ci seront mis en exploitation dès réception de l'autorisation de mise en service du block de ligne ASD.

En 2016, les TPC ont déposé le dossier d'approbation des plans pour la sécurisation du PN Dépôt des bus à Monthey. L'OFT, en parallèle de l'analyse du dossier, a demandé aux TPC d'étudier la possibilité de fermer ce PN et créer un nouvel accès pour les bus et véhicules. Un nouveau dossier sera remis à l'OFT au printemps 2018.

Suite aux discussions entre la Commune de Gryon, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et les TPC, un concept de sécurisation du site banalisé à la sortie de la gare de Gryon a été validé et le projet est en cours de finalisation. L'étude de sécurisation pour l'ensemble du tronçon Gare de Gryon – Barboleuse se poursuit. Les PN de la route de Villars sont intégrés dans ce dossier.

Sécurisation du tracé AOMC entre Collombey-Muraz et Monthey

Le projet est en cours de finalisation et le dossier PAP devrait être déposé à l'OFT en mars 2018. La convention de financement entre la Confédération, le Canton du Valais et les communes de Collombey-Muraz et Monthey a été finalisée en fin d'année. Elle sera signée au printemps 2018, période durant laquelle le projet sera mis à l'enquête publique.

Pour rappel, le nouveau tracé comprend également des projets de tiers (CFF, communes de Monthey et Collombey-Muraz) qui doivent être intégrés dans le dossier d'approbation des plans du projet de l'AOMC. Il s'agit notamment du remplacement de l'actuel passage à niveau de Clos DonRoux (CFF) par une transversale routière enterrée, de la modification des installations techniques CFF le long du tracé et du réaménagement complet de la place de la gare à Monthey.

Nous attendons le permis de construire pour fin 2019 afin de pouvoir démarrer les travaux au printemps 2020 et mettre en service le nouveau tracé à fin 2023.

Nouvelle gare de Villars et sécurisation du tracé Arveyes – Villars

Un mandat d'étude de réaménagement de la place de la gare a été mené conjointement par la Commune d'Ollon et les TPC, parallèlement à l'étude d'une nouvelle gare à Villars et d'une sécurisation du tracé entre Arveyes et Villars. Les différentes options de sécurisations sont en cours de finalisation et seront évaluées sur la base d'une comparaison multicritères. Les résultats sont attendus au printemps 2018.

PRODES 2030 – Projet Leysin – Extension Feydey-Belvédère

En octobre 2016, sur demande de la Confédération, les TPC ont déposé un dossier mis à jour pour les quatre lignes ferroviaires. En première analyse, aucun des projets TPC n'a malheureusement été retenu par l'OFT, parmi lesquels figure le prolongement de l'AL de Feydey à Belvédère. Depuis fin 2017, des actions sont organisées dans le but de valoriser notre dossier en vue du débat des chambres prévu en 2018.

Pour avancer le dossier, le Canton de Vaud a voté un crédit permettant de financer les études jusqu'au dossier d'approbation des plans. Les études ont donc démarré et une importante campagne de reconnaissance par forages s'est déroulée en juillet-août 2017.

Traversée d'Aigle, mise en commun des tracés AL et ASD

Suite aux Etats généraux de la Ville d'Aigle en mai 2017, les TPC ont reçu le mandat d'étudier les solutions possibles, soit en surface soit en souterrain. Les variantes ont été élaborées et les bases d'une comparaison multicritères sont posées. Cette comparaison sera faite au printemps 2018 en vue d'une discussion avec l'OFT et le Canton de Vaud sur le financement dans l'optique d'une décision prévue à l'automne 2018.

Mise en conformité LHand

Un concept de ligne pour les quatre lignes a été établi et est en cours de validation. Il servira de base à la planification des études et travaux pour la mise en conformité de l'ensemble des installations d'accueil des quatre lignes des TPC, en vue de leur réalisation d'ici à fin 2023, délai imposé par la législation.

Les études pour l'établissement des dossiers d'approbation des plans pour la mise en conformité des gares de l'AOMC en plaine (Les Arnoux, Villy et Aigle-Hôpital) sont en cours d'établissement et ceux-ci seront déposés en 2018.

Nouvelle gare de Bex

Les séances de travail entre les acteurs de ce projet, à savoir les CFF, les TPC, la Commune de Bex et le Canton de Vaud se sont poursuivies dans le courant de l'année. Leur but : définir le concept d'utilisation et d'exploitation de la gare commune et de la place devant le bâtiment de gare où le train BVB circule. L'enjeu est de taille, car il faut permettre une circulation en toute sécurité de tous les modes de déplacement : rail, route, piétons et vélos. En décembre 2017, le projet de gare commune a été présenté au Conseil communal de Bex.

Un dossier d'approbation commun piloté par les CFF sera déposé auprès de l'OFT d'ici au printemps 2018. Les travaux commenceront fin 2019 et la mise en service des nouvelles gares est prévue au 1^{er} semestre 2021.

Ouvrages d'art et protection de l'infrastructure ferroviaire

Sur l'ASD, la pose de protections contre les chutes de pierres s'est poursuivie dans le secteur de la Joux Crat.



3. PROJETS RÉALISÉS

Réfection de la voie de l'AL à Aigle

La voie a été entièrement refaite sur une longueur d'environ 250 mètres à l'avenue des Ormonts. Les travaux ont été réalisés sous trafic routier, nécessitant une coordination fine avec les différents services et un phasage des travaux particuliers.

Tunnel de Fontannaz-Seulaz

Une campagne de reconnaissance par forages à l'intérieur du tunnel a été réalisée de nuit dans le cadre de l'établissement du dossier d'approbation des plans qui sera réalisé en 2018.

Leysin – extension Fedey-Bélvèdère

Une importante campagne de reconnaissance par forages a été réalisée dans le cadre de l'établissement du dossier d'approbation des plans qui sera réalisé en 2018 et 2019.

Protection contre les chutes de pierres

Les secteurs à l'aval d'Exergillod, à l'aval et à l'amont des Fontanelles ont été équipés de filets de protection. Ces trois secteurs représentent un linéaire d'environ 1000 mètres de filets.

Passages à niveau (PN)

Le PN En Charnet a été mis en conformité. Une solution économique impliquant une refonte du mode de circulation sur le chemin du Charnet a été réalisée par la Commune de Val-d'Illiez.

En 2017, les TPC ont mis en conformité plusieurs passages à niveau sur leurs lignes de l'AOMC, du BVB et de l'ASD. Ces travaux comprennent des corrections de signalisation, de nouveaux marquages au sol ou encore d'adaptations techniques mineurs permettant une utilisation optimale par les piétons et automobilistes. En outre, une signalisation des sites tramways, conformément à l'ordonnance sur la circulation routière (OSR1.18), a été mise en place sur les tronçons concernés en villes d'Aigle et de Bex et sur le tronçon Arveyes – Villars. Les autres tronçons seront équipés en 2018.



^ Démolition de la dalle en béton sous les anciennes voies de l'Aigle-Leysin sur le pont de la Grande-Eau



^ Mise à niveau de la signalisation routière au dépôt de l'AL

VI. SERVICE CLIENTS

1. MARKETING

L'unité marketing a vécu en 2017 un important changement avec le départ en juillet du titulaire, Grégoire Montangero, et l'arrivée de la nouvelle Cheffe de département Christelle Piguet en décembre. Cette transition n'a cependant pas entravé les actions estivales 2017, lesquelles ont été menées avec l'aide de Cyril Zoller, ancien animateur de la station de Villars et la collaboration de Villars tourisme pour celles situées sur le territoire boyard.

Animations rando sur l'AOMC

Entre le 15 et le 18 juin, l'AOMC a, avec les remontées mécaniques Télé-Champéry, proposé des activités autour de la randonnée, en plus d'une offre spéciale : dix francs, d'Aigle ou Monthey à Champéry, avec télécabine jusqu'à la Croix de Culet. Près de 500 personnes ont souscrit à cette opération ponctuée d'animations diverses.

Réhabilitation du Chemin de l'histoire de la Terre

En 2017, nous avons décidé de remettre en état tous les postes de cette marche pédagogique le long du tracé du Villars-Bretaye. La Commune d'Ollon a salué cette initiative et financé l'étape de la « Terre gelée ». De son côté, notre département viSio a produit les panneaux explicatifs qui jalonnent le sentier pédestre de 4.6 km. Quant à l'unité marketing, elle a réalisé un fascicule de vulgarisation scientifique fondé sur les textes d'André Maeder, ancien directeur de l'Observatoire astronomique de Genève et professeur à l'université de cette même ville. En collaboration avec Villars tourisme, il s'est également occupé de la promotion de ce produit.

Les Nuits des étoiles filantes

En collaboration avec Villars tourisme, les Nuits des étoiles filantes ont été reproposées aux amateurs d'astronomie. Malgré une météo mitigée, ce n'est pas moins de 350 personnes, adultes et enfants, qui se sont déplacées à Bretaye, les nuits des 11 et 12 août.

Le Be Swiss Parc de Bretaye

Petit coin de paradis, l'alpage de Bretaye permet, en été, de goûter à des activités on ne peut plus helvétiques : tirer à l'arbalète, jouer du cor des alpes, visiter une ferme, lutter au caleçon ! Ce site offre aussi des activités spéciales, sur demande. En partenariat avec Cyril Zoller qui anime cet espace, nous avons décidé d'augmenter l'offre et l'impact de ces propositions afin d'attirer des gens sur notre ligne, direction Bretaye.

v Balade sur le Chemin de l'histoire de la Terre



En outre, les TPC ont poursuivi leur collaboration avec les membres de l'Association ASD 1914 et ont proposé des voyages dans le temps quatre samedis entre juillet et août.

La section viSio poursuit sa mission de support interne aux TPC comme par exemple pour la production des affiches et autres supports pour le changement d'horaire. A noter, l'habillage d'une rame nostalgique pour le Swiss Vapeur Parc inaugurée le 10 juin. Cette nouvelle réalisation pour le parc s'inscrit dans une longue tradition de collaboration. Cette rame qui fera le bonheur des nostalgiques autant que des enfants boucle la boucle pour les TPC puisque le design vert actuel s'affiche déjà depuis plusieurs années au Swiss Vapeur Parc. viSio a également travaillé en 2017 pour TMR, CarPostal, le MOB, la Police de Lavaux et d'autres clients comme les FMA qui fêtaient leur 120e anniversaire.

v Les Nuits des étoiles filantes



La fréquentation de notre site internet a augmenté de 41 % pour atteindre les 217'152 visites. La majeure partie des visiteurs utilisent leur smartphone (67 %). Viennent ensuite les ordinateurs de bureau (26 %) et, enfin, les tablettes (7 %). La plupart des visiteurs ont entre 25 et 34 ans et sont à 57 % des femmes et 43 % des hommes.

Au 1^{er} janvier 2017, 2'841 personnes ont liké notre page Facebook et, au 31 décembre 2017, ils étaient 3'008 soit une augmentation de 5.8 % !

Un superbe cliché de l'ASD prise par Anthony Leutenegger, un voyageur-photographe, a connu un grand succès avec plus de 2'500 personnes atteintes et 102 réactions. Cette dernière a été sélectionnée pour figurer dans notre guide horaire 2018.

2. DISTRIBUTION

Gare des Diablerets

A la suite de la fermeture du service commercial de la gare des Diablerets le 31 décembre 2016, les TPC et la Commune d'Ormont-Dessus ont trouvé un accord afin d'aménager les locaux de la gare en commerce avec vente de titres de transport.

Après quelques semaines de travaux afin de rénover leurs locaux, les TPC ont accueilli le 1^{er} juin un commerce de vente de produits du terroir avec possibilité d'avoir une petite restauration. Un arrangement a été trouvé avec la responsable du Guichet du Terroir, laquelle renseigne les usagers et vend des titres de transport en contrepartie d'un modeste loyer. Le nouveau magasin fait aussi office de salle d'attente.



^ Le Guichet du Terroir

lezzgo

En avril 2017, la Communauté tarifaire Mobilis a testé une nouvelle application «lezzgo».

Il s'agit d'une application Check-in Check-out, c'est-à-dire qu'elle permet aux utilisateurs qui la téléchargent d'emprunter les trains et/ou les bus des zones Mobilis sans titre de transport. Il suffit à l'utilisateur de l'activer lorsqu'il monte dans un véhicule et de la désactiver en sortant. Il reçoit ensuite un décompte à l'issue de chaque journée avec le prix des billets correspondant à ses voyages.

Après quelques mois de tests, il s'est avéré que peu de voyageurs avaient téléchargé et utilisé cette application. Malgré cela, il a été prévu d'étendre son application au territoire Suisse en 2018.

Les TPC participent aux tests mis en place.



^ Nouvel écran information voyageurs posé aux Bouquetins

3. QUALITÉ ET INFORMATION VOYAGEURS

Information voyageurs

Mi-décembre 2017, les clients de la ligne ferroviaire du Villars-Bretaye, ont vécu une amélioration significative de leurs conditions de transport : l'installation, par la maison BBR, d'écrans d'information voyageurs dans tous les arrêts. La vie des passagers, qu'ils soient skieurs, promeneurs, touristes ou professionnels, est dorénavant rythmée par l'annonce en temps réel des prochains trains dans les deux directions. Les écrans disposent également d'une annonce vocale pour les malvoyants. Techniquement, le temps réel projeté sur ces écrans est repris par l'intermédiaire du block de ligne. De plus, la gare de Villars ou le centre de gestion du trafic à Aigle peuvent également intervenir directement sur le système, afin d'y apporter des observations sur la situation du trafic.

Le Villars-Bretaye, première ligne des TPC à être équipée d'une information voyageurs en temps réel, donne le ton. Le déploiement sur les autres lignes continuera en 2018, et commencera par l'AOMC. Les gares et arrêts de toutes les autres lignes seront équipés d'ici les deux prochaines années.

Contrôles sporadiques

Durant l'année sous revue, le modèle de contrôle sporadique a évolué avec l'engagement d'une personne afin de former une brigade de deux contrôleurs sporadiques à temps plein. Le contrôle n'est plus fait par les conducteurs sauf sur le tronçon Villars – Bretaye et dans le bus urbain d'Aigle. En parallèle, les TPC ont donné un mandat de contrôle à RegionAlps pour la ligne de plaine de l'AOMC où sont transportés le plus de pendulaires.

Les contrôleurs sporadiques ont pour mission première le contrôle des titres de transport bien sûr, mais également un service à la clientèle par une présence et une information voyageurs dans les trains et les bus. Ils s'occupent également d'entretenir et de vider les 28 distributeurs répartis sur le réseau TPC.

45'596 personnes ont été contrôlées en 2017 et 1036 constats pour « voyage sans titre de transport valable » ont été traités. L'augmentation des contrôles aux TPC a influencé positivement les recettes de l'entreprise et fait baisser le taux de fraude à 3.3 %.



Les exigences de qualité de l'OFT

Les entreprises de transport sont tenues de respecter les exigences minimales de qualité définies par le Conseil fédéral (art. 18 LTV). Afin de pouvoir contrôler cette qualité, l'OFT a mis en place un système de mesure de la qualité. Les prestations des TPC, à l'instar des autres entreprises de transport, sont évaluées et disponibles sur une plateforme dédiée.

Les résultats de mesures de ponctualité effectuées automatiquement ainsi que les résultats des relevés de qualité effectués manuellement sont pris en compte.

Depuis mai 2016, des clients-test ont été formés et effectuent des contrôles sur le réseau suisse. Lors de ces contrôles, divers éléments sont notés selon des règles et des check-lists préétablies. Les clients-test relèvent les listes de contrôle suivantes :

- la qualité de séjour à l'arrêt ainsi que dans le bus ou le train (propreté, ordre, dégâts dus au vandalisme, etc.) ;
- l'information des clients à l'arrêt ainsi que dans le bus ou le train (lisibilité des informations affichées, compréhensibilité acoustique des annonces, etc.) ;
- les particularités (ne rentrent pas dans l'index ; elles sont uniquement informatives).

Evaluations 2017 des TPC

Selon les quelques 1700 points de contrôles effectués sur les TPC pour l'année 2017, on peut constater que la qualité des séjours dans les bus et les trains, ainsi que la compétence et le comportement du personnel bus sont très bien notés (proche du 100 %).

A contrario, l'information des clients dans les bus et dans les trains sont très nettement insatisfaisants. Au niveau des trains, le principal reproche effectué par les clients-test est le manque d'annonce aux arrêts. Pour les bus, la critique est la même. Il y a aussi le manque d'affichage des prochains arrêts, ainsi que celui du terminus. L'absence d'un plan de la ligne, style métro, est aussi notifiée.

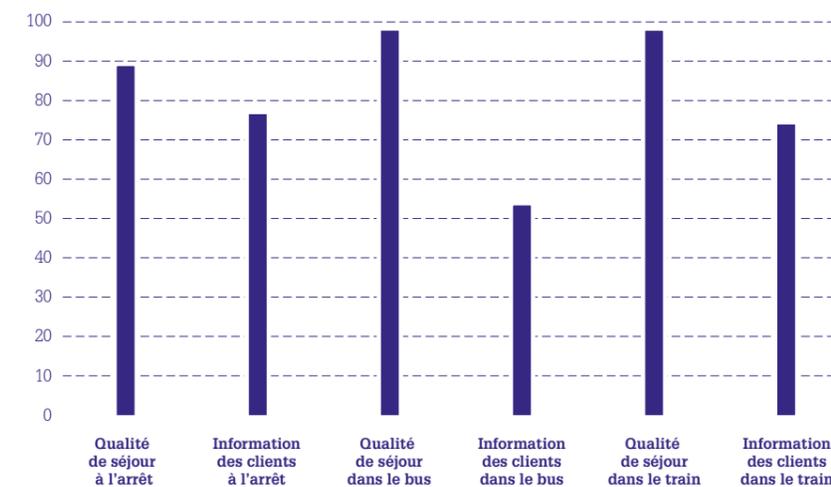
En ce qui concerne les haltes bus et train, le séjour et l'information des clients à l'arrêt sont qualifiés comme légèrement mauvais. Néanmoins, la moyenne des deux place nos haltes bus et train dans la norme acceptable, non loin des bonnes notes. Les principaux reproches sont liés à la propreté et aux dégâts pour le séjour et au manque du plan du réseau des lignes à certains arrêts pour l'information des clients.

Dès le résultat de notre évaluation, l'unité qualité a procédé à la réalisation de plans de notre réseau, lesquels seront affichés dans les haltes de nos lignes courant 2018. Ce travail se poursuit puisque des plans de lignes seront également placés dans les trains et bus ne possédant pas d'affichage sur écrans. De plus, la direction a procédé à une sensibilisation de son personnel en matière d'annonces.

Il est important de préciser qu'une grande partie des problèmes relevés seront réglés avec l'implémentation d'écrans d'informations dans les haltes principales (travaux en cours, voir point sur l'information voyageurs) et l'acquisition de nouveaux véhicules.

Evaluation des TPC

2017



VII. RESSOURCES HUMAINES

1. RÉTROSPECTIVE

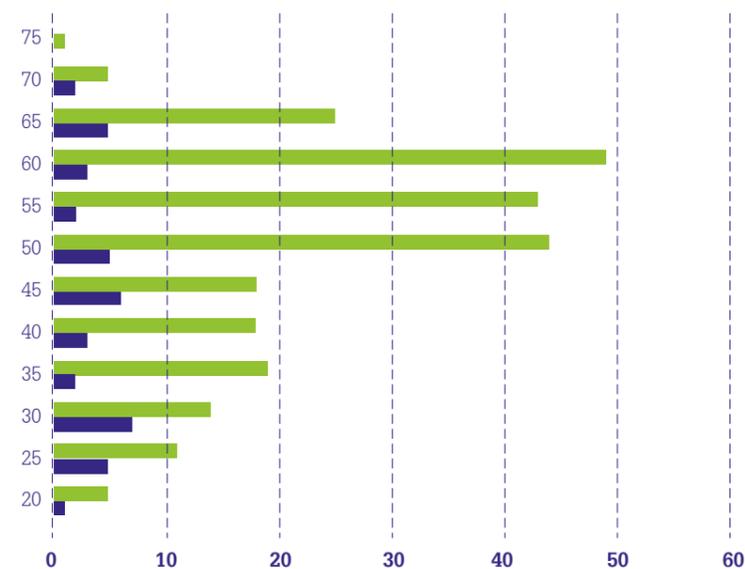
L'effectif EPT au 31 décembre 2017 se répartit comme suit :

	2017	2016
Administration	17	16
Distribution	15	21
Production trains	61	60
Production bus	44	45
Production CarPostal	32	31
Infrastructure	40	33
Flotte	39	39
viSio et qualité	3	3
Total :	251	248

Le taux de fidélité du personnel de l'entreprise est de 13.5 ans avec un âge moyen de 47 ans.

Nombre d'employés par catégorie d'âge

Hommes
Femmes



Retraite

En 2017, cinq collaborateurs ont pris leur retraite :

Gilbert Anex

Chef circulation à la gare de Villars
16 années de service

Reymond Favre

Chef d'exploitation ferroviaire
28 années de service

Claude Oreiller

Directeur
26 années de service

Arnold Picon

Chef d'exploitation routière
26 années de service

Jean-Luc Vanay

Conducteur de bus
5 années de service

Deuxième juriste en commun avec le MOB, les TMR et les TPC

Afin de faire face aux besoins croissants dans le domaine juridique et toujours dans le cadre de la collaboration inter-entreprises MOB/TMR/TPC, Alain Jeanmonod a été engagé dès le 1^{er} octobre 2017 en qualité d'avocat-juriste à raison de 50 % au profit des TPC. Son parcours et ses connaissances sont complémentaires à celles de Johanne Noverraz, qui œuvre un jour et demi par semaine au sein de notre entreprise depuis 2016.

CCT d'entreprise

Lors de la séance de négociations salariales de novembre 2017 avec les représentants du personnel, il a été décidé, d'un commun accord, du maintien de la CCT d'entreprise pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2019 (au lieu du 31 décembre 2018). Les négociations se dérouleront donc dans le courant de l'année 2019, ce qui laissera aux deux parties un délai de préparation supplémentaire.

2. CAISSE DE PENSIONS

Les performances de la caisse de pensions Profelia de l'entreprise se poursuivent, sans se ressembler. De 2011 à 2014, celles-ci permettent au taux de couverture de croître de 85.4 % à 96.07 %.

En 2015, tout s'effondre avec un taux de 93.57 % qui ne fait que très légèrement remonter à 94.03 % fin 2016.

L'historique des faits ne laissait pas présager un résultat aussi surprenant au 31 décembre 2017, puisque le taux de couverture passe le seuil attendu pour se hisser à 100.36 %. La fortune de prévoyance disponible s'élève ainsi à CHF 68'770'973.-.

Malgré le taux de couverture atteint, les collaboratrices et collaborateurs, ainsi que l'entreprise, doivent poursuivre le paiement de la cotisation d'assainissement. En effet, Profelia prend en compte la situation de la Caisse au 30 novembre de l'année pour décider du maintien ou non de la cotisation. En l'occurrence, le résultat au 30 novembre s'élevait à 99 %.

Au 31 décembre 2017, nous comptons 62 % de membres actifs su l'ensemble des assurés.



3. MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail)

Formation du personnel sur les dangers du courant électrique

Le personnel de l'unité travaux dans son intégralité, accompagné par celui rattaché au domaine ferroviaire entré dans l'entreprise après octobre 2012, ont suivi le cours de sensibilisation sur les dangers du courant électrique. A l'issue de la formation théorique, un déplacement à Préverenges a été organisé avec deux cars pour assister à des démonstrations grandeur nature au centre d'essais et de formation (CEF).

Secouristes d'entreprise

Une nouvelle organisation des secouristes d'entreprise a été implémentée en 2017. Ce changement a pour objectif qu'il y ait au minimum toujours un sauveteur sur les chantiers et dans chaque atelier occupé par les collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise.

Charte SUVA

Les TPC ont signé leur adhésion à la Charte SUVA en 2016. La direction, sur recommandations du coordinateur de sécurité, a décidé de la première règle vitale à implémenter, soit : la sécurisation des travaux sur des installations électriques. Ceci implique une mise à jour et création de toutes les procédures d'intervention. Ce point sera mis en application début 2018.

En 2016, le coordinateur de sécurité avait procédé aux contrôles de tous les locaux utilisés par les collaboratrices et collaborateurs travaillant sur les lignes ferroviaires et routières. Un inventaire a été établi et sur la base de celui-ci, divers travaux ont pu être réalisés en 2017 afin de répondre aux normes de sécurité, il s'agit notamment :

- De la réfection des locaux du personnel de la gare de Villars, avec notamment la transformation complète du vestiaire, la création de toilettes et d'un coin repas avec cuisine. Ces travaux ont débuté en 2017 et se termineront en 2018 ;
- De travaux de réparation sur la plateforme du faisceau de voies du dépôt de Châlex afin d'éliminer les gouilles d'eau qui peuvent devenir dangereuses en hiver avec le gel ;
- De l'assainissement du local attenant au bureau de la gare de Monthey-Ville, lequel était sujet à l'humidité ;
- Du remplacement des portes et de la réfection de la toiture et du plafond au garage des bus du Sépey ;

- De l'installation de deux brosses de lavage autonomes pour faciliter le travail de nettoyage dans les garages des bus d'Aigle et de Monthey ;
- De l'installation de deux cages de gonflage pour les pneus des bus dans les garages de Monthey et du CEB à Collombey afin de protéger le personnel des projections de matière et du souffle provoqué par la pression d'air en cas de rupture du pneu ;
- Des améliorations pour certains tours de service pour les chauffeurs CarPostal ont été faites en prévoyant notamment des retours au garage afin de permettre au personnel de prendre leur pause.

Par ailleurs, la plupart des différents points relevés lors d'un audit par la SUVA au dépôt de Châlex ont été mis en conformité (chariot à bogies, étagères, plateformes d'accès aux véhicules ferroviaires, etc.)

Mise en application de la directive RTE 20100 concernant la sécurité ferroviaire des chantiers

Afin de pouvoir appliquer les ordonnances fédérales référentes, comme la plupart des entreprises ferroviaires, les TPC ont dû mettre en application cette directive. Le coordinateur de sécurité des TPC a effectué une modification des DE PCT et établi le complément TPC pour la RTE 20100. Parallèlement, différents documents de service en relation avec ce changement ont été refaits.

Suite à ce changement, le personnel effectuant les tâches de sécurité y relatives a reçu une formation donnée et préparée par le coordinateur de sécurité.

Conjointement à ceci, tous les documents de formation ainsi réalisés seront mis au fur et à mesure de leur création sur une plateforme d'échange créée à cet effet par les TI, les TPF et les TPC.

Gestion des produits dangereux

Avec le responsable de la centrale d'achats, le coordinateur de sécurité a défini un standard pour l'acquisition des produits dangereux et pour l'étiquetage de ces derniers. Cette nouvelle façon de faire sera uniforme pour tous les produits utilisés dans l'entreprise et permettra au personnel de s'y retrouver quel que soit l'endroit où il est appelé à travailler.

VIII. COMPTABILITÉ

1. INDICATIONS SUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DU RISQUE

Par risque, on entend l'éventualité que certains événements influencent négativement le résultat financier de l'entreprise ou causent des dommages pouvant mettre en péril sa pérennité.

L'évaluation des risques constitue donc une composante de la gestion globale de l'entreprise. Elle doit être intégrée dans la stratégie et les processus de direction.

Le Conseil d'administration des TPC a effectué une analyse des risques. Celle-ci traite des principales menaces susceptibles d'affecter la société et la pertinence des mesures prises afin de réduire leurs impacts.

2. COMPTE DE RÉSULTAT

Chemin de fer

Les produits du chemin de fer atteignent CHF 11'160'100.22, montant auquel il faut ajouter l'indemnisation à titre de mandat de prestations de CHF 29'271'120.-, ainsi que l'ajustement de la provision aux pertes sur débiteurs de CHF 28'020.- et de la provision pour risques liés aux engagements pour CHF 48'480.64. Le total des recettes s'élève ainsi à CHF 40'507'720.86.

Les dépenses s'élèvent à CHF 39'512'935.02, faisant apparaître un excédent de charges de CHF 994'785.84. Il y a lieu d'ajouter à ce montant des dissolutions de provisions à caractère de réserve pour CHF 551'521.08, ainsi qu'un produit extraordinaire de CHF 2'404'113.- provenant de la dissolution de suramortissements liée au matériel roulant (selon accord avec l'OFT) et d'un bénéfice de CHF 1'864'000.- provenant de la vente d'un terrain « Margencel » sis à Aigle.

Après ces opérations, l'excédent des produits se chiffre à CHF 5'814'419.92, dont CHF 2'795'208.28 liés au secteur « trafic régional voyageurs » et CHF 3'019'211.64 liés au secteur « infrastructure ». Ces résultats sont comptabilisés dans les réserves idoines, soit celle prévue à l'art. 36 LTV pour le trafic régional voyageurs (TRV) et celle prévue à l'art. 67 LCdF pour le secteur lié à l'infrastructure.

Service automobile

Les recettes du service automobile atteignent CHF 4'021'168.92, montant auquel il faut ajouter l'indemnisation à titre de mandat de prestations de CHF 3'115'408.75 et l'ajustement net de la provision pour risques liés aux engagements de CHF 228'052.61. Le total des recettes s'élève ainsi à CHF 7'364'630.28.

Les dépenses totales s'élèvent à CHF 7'794'063.18. Après ces opérations, l'excédent des charges se chiffre à CHF 429'432.90, comprenant un montant de CHF 54'415.87 correspondant à la perte du secteur « excursions », ainsi qu'un montant de CHF 375'017.03 de perte sur les lignes concessionnées qui doit être imputé en diminution de la réserve prévue selon l'art. 36 LTV.

Services auxiliaires

Le bénéfice de ce service de CHF 3'746.17, comprenant un montant de CHF 1'673.09 correspondant au bénéfice du secteur « immobilier », ainsi qu'un bénéfice de CHF 2'073.08 lié à notre activité d'entrepreneur postal.

Ce bénéfice est absorbé par la perte de CHF 54'415.87 du service automobile, faisant apparaître une perte finale de CHF 50'669.70.

3. BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 2017 est de CHF 260'336'014.49.

4. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conclusion, nous avons l'honneur, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de vous proposer :

- de prendre acte du rapport des réviseurs des comptes pour l'exercice 2017 ;
- d'approuver le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2017 ;
- d'approuver l'attribution du résultat déficitaire comme suit :

Résultat de l'exercice (perte)	CHF -50'669.70
Solde « réserves libres » avant attribution	CHF 1'960'454.78
./. dissolution « réserves libres »	CHF -50'669.70
Solde « réserves libres » après attribution	CHF 1'909'785.08

- de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2017.

Nous tenons à conclure ce rapport en vous exprimant, Mesdames et Messieurs les actionnaires, notre reconnaissance pour la confiance que vous nous témoignez et en vous adressant nos remerciements pour l'intérêt que vous portez aux affaires de la société des Transports Publics du Chablais.

Au nom du Conseil d'administration



Le président:
Frédéric Borloz



Le secrétaire:
Grégoire Praz

Aigle, le 1^{er} mai 2018



COMPTE DES IMMOBILISATIONS

	AL CHF	ASD CHF	AOMC CHF	BVB CHF	Total CHF
Ferroviaire					
Financement par fonds propres					
- Mercedes Benz B250e		31'500			31'500
- Adaptation automotrices Beh 4/8 N° 591 et 592 (2 pces)			1'600'000		1'600'000
- Renault Kangoo Express VD 613 910			13'000		13'000
- Acquisition parcelle 4917 de 259 m ² , Bex				30'000	30'000
Sous-total:	0	31'500	1'613'000	30'000	1'674'500
Financement selon crédits-cadres					
Conventions de prêt pour l'infrastructure					
- Rénovation d'ouvrages d'art	47'300	13'000	-90'800	235'300	204'800
- Télécommande centralisée	81'900	44'000	75'000		200'900
- PN Grand-Hôtel		112'500			112'500
- PN Verschiez		103'000			103'000
- PN Route industrielle			249'200		249'200
- PN Lombard			95'500		95'500
- PN Fontannaz-Seulaz				114'800	114'800
- Halte Dents-du-Midi				119'800	119'800
- Rénovation de la ldc			443'400		443'400
- Protection chutes de pierres		856'000			856'000
- Block de ligne			325'000		325'000
- Réfection de la voie		18'000	864'000		864'000
- Locomotives Diesel/électrique HGem 2/2 N° 942 et 943	2'666'000	1'333'000	-1'079'000	2'666'000	5'586'000
Sous-total:	2'795'200	2'479'500	864'300	3'135'900	9'274'900
Total ferroviaire	2'795'200	2'511'000	2'477'300	3'165'900	10'949'400

	Petit train aiglon CHF	MCC/TM/ VCC CHF	Aigle-Ollon- Villars CHF	Aigle- Villeneuve CHF	Bus Aiglon CHF	CEB CHF	Total CHF
Routier							
Financement par fonds propres							
- Setra S 415 UL		387'000					387'000
- Setra S 415 UL		387'000					387'000
- Dacia Duster		16'000					16'000
- Dacia Duster						17'800	17'800
Désinvestissements							
- Setra 3		-394'500					-394'500
- Setra 3		-394'500					-394'500
- Opel Astra Cvan		-6'300					-6'300
Total routier	0.00	-5'300	0.00	0.00	0.00	17'800	12'500
TOTAL GÉNÉRAL							10'961'900



COMPTE DES OBJETS INACHEVÉS

	AL CHF	ASD CHF	AOMC CHF	BVB CHF	TPC CHF
Ferroviaire					
Financement par fonds propres :					
Etat au début de l'exercice :	21'800.00		3'143'688.44	249'661.79	3'415'150.23
- Mercedes Benz B250e		31'574.05	256'156.40		31'574.05
- Adaptation automotrices Beh 4/8 N° 591 et 592			121'380.40		256'156.40
- Tour en fosse			13'028.70		121'380.40
- Renault Kangoo Express				30'000.00	13'028.70
- Acquisition parcelle 4917 259m ² , Bex					30'000.00
à déduire : participation de tiers					0.00
à déduire : transfert au compte de résultats	-21'800.00	-74.05	-380'372.31	-249'661.79	-651'908.15
à déduire : transfert au compte des immobilisations	0.00	-31'500.00	-1'613'000.00	-30'000.00	-1'674'500.00
Sous-total :	0.00	0.00	1'540'881.63	0.00	1'540'881.63
Financement selon art. 56 LCdF :					
Conventions de prêt pour l'infrastructure					
Etat au début de l'exercice :	807'060.94		6'274'086.35	1'123'334.22	9'432'991.39
à ajouter : dépenses diverses de l'exercice	3'984'534.35	1'228'509.88	1'118'479.49	3'551'842.66	12'042'732.09
à déduire : participation de tiers	-40'000.00	-968'103.70	-247'573.00	-90'000.00	-1'345'676.70
à déduire : transfert au compte de résultats	-99.95	-563.41	-5'148.00	-6'297.82	-12'109.18
à déduire : transfert au compte des immobilisations	-2'795'200.00	-2'479'500.00	-864'300.00	-3'135'900.00	-9'274'900.00
Sous-total :	1'956'295.34	1'168'218.36	6'275'544.84	1'442'979.06	10'843'037.60
Total ferroviaire	1'956'295.34	1'168'218.36	7'816'426.47	1'442'979.06	12'383'919.23

	Service Chemin de fer	Service Automobiles
Transports des voyageurs	7'502'373.09	2'758'497.96
Transports des marchandises	36'444.25	53.25
Produits de transports	7'538'817.34	2'758'551.21
Prestations de services à des tiers	213'874.95	95'360.50
Locations diverses	413'410.75	
Prestations pour des tiers et propres prestations activées	2'233'971.00	1'178'606.15
Produit des participations et du fonds de roulement	98'602.27	
Autres produits	661'423.91	-11'348.94
Produits accessoires	3'621'282.88	1'262'617.71
Prestations globales	11'160'100.22	4'021'168.92
Indemnité des pouvoirs publics - TRV	22'291'096.00	2'845'499.35
Indemnité des pouvoirs publics - Infrastructure	6'980'024.00	
Indemnité des pouvoirs publics - Urbains		269'909.40
Total des produits	40'431'220.22	7'136'577.67
Traitements, salaires et charges sociales	-17'482'055.62	-3'869'336.15
Charges pour le personnel	-17'482'055.62	-3'869'336.15
Dépenses générales	-3'424'346.98	-273'944.05
Publicité	-150'811.38	
Assurances et dédommagement	-270'659.54	-132'416.82
Prestations de services par des tiers	-999'534.70	-288'191.35
Prestations entreprises de transports et loyers	-269'569.15	-727'691.10
Energie et matières de consommation	-1'590'324.16	-334'593.60
Matériel, prestations de tiers pour l'entretien	-2'864'905.54	-1'167'112.63
Frais de capitaux	-1'153'317.95	-87'688.48
Autres charges	-10'723'469.40	-3'011'638.03
Charges d'exploitation avant amortissement	-28'205'525.02	-6'880'974.18
Résultat d'exploitation avant amortissement	12'225'695.20	255'603.49
Amortissements et dépréciation trafic régional voyageurs	-5'119'250.10	-913'089.00
Amortissements et dépréciation infrastructure	-6'188'159.90	
Résultat d'exploitation avant attributions aux réserves	918'285.20	-657'485.51
Ajustement de provisions pour risques liés aux engagements	-115'604.15	
Charges extraordinaires	-115'604.15	0.00
Ajustement de provisions pour risques liés aux engagements	164'084.79	228'052.61
Dissolution provisions à caractère de réserves	551'521.08	
Dissolution de suramortissements liés au matériel roulant	2'404'113.00	
-Attributions/+Dissolutions "ducroire"	28'020.00	
-Vente de terrain «Margencel»	1'864'000.00	
-Vente de terrain sis à Monthey		
Produits extraordinaires	5'011'738.87	228'052.61
Résultat de l'exercice avant impôts (+bénéfice/-perte)	5'814'419.92	-429'432.90
Impôts sur le bénéfice des secteurs non subventionnés		
Résultat de l'exercice après impôts (+bénéfice/-perte)	5'814'419.92	-429'432.90
Attributions à la réserve selon art. 36 LTV	-2'795'208.28	375'017.03
Attributions à la réserve selon art. 67 LCdF	-3'019'211.64	
Solde après attributions obligatoires (+bénéfice/-perte)	0.00	-54'415.87

*voir note 7 dans l'annexe

Lignes concessionnées

2017

Service Auxiliaires	Total
7'553.75	10'268'424.80
	36'497.50
7'553.75	10'304'922.30
5'128'927.45	5'438'162.90
175'209.00	588'619.75
1'797'884.60	5'210'461.75
	98'602.27
87'176.66	737'251.63
7'189'197.71	12'073'098.30
7'196'751.46	22'378'020.60
	25'136'595.35
	6'980'024.00
	269'909.40
7'196'751.46	54'764'549.35
-3'765'658.93	-25'117'050.70
-3'765'658.93	-25'117'050.70
-113'028.24	-3'811'319.27
	-150'811.38
-160'699.30	-563'775.66
-19'164.65	-1'306'890.70
-162'785.45	-1'160'045.70
-466'928.49	-2'391'846.25
-1'725'696.19	-5'757'714.36
-76'877.77	-1'317'884.20
-2'725'180.09	-16'460'287.52
-6'490'839.02	-41'577'338.22
705'912.44	13'187'211.13
-662'166.27	-6'694'505.37
	-6'188'159.90
43'746.17	304'545.86
-42'000.00	-157'604.15
-42'000.00	-157'604.15
2'000.00	394'137.40
	551'521.08
	2'404'113.00
	28'020.00
	1'864'000.00
2'000.00	5'241'791.48
3'746.17	5'388'733.19
3'746.17	5'388'733.19
	-2'420'191.25
	-3'019'211'64
3'746.17	-50'669.70

7*

2016

Total
10'494'208.25
33'036.97
10'527'245.22
5'491'327.92
600'488.80
4'884'925.99
106'034.98
1'034'337.42
12'117'115.11
22'644'360.33
20'431'900.00
6'980'024.00
310'760.73
50'367'045.06
-24'604'067.18
-24'604'067.18
-2'707'774.73
-307'737.42
-551'538.95
-1'038'261.45
-1'267'438.50
-2'610'071.30
-5'778'001.47
-638'815.87
-14'899'639.69
-39'503'706.87
10'863'338.19
-7'610'333.06
-5'886'123.00
-2'633'117.87
-350'760.00
-350'760.00
277'493.00
815'000.00
2'505'480.00
-12'850.00
985'759.49
4'570'882.49
1'587'004.62
-3'700.00
1'583'304.62
-677'172.78
-894'734.56
11'397.28

Transports des voyageurs	10'494'208.25
Transports des marchandises	33'036.97
Produits de transports	10'527'245.22
Prestations de services à des tiers	5'491'327.92
Locations diverses	600'488.80
Prestations pour des tiers et propres prestations activées	4'884'925.99
Produit des participations et du fonds de roulement	106'034.98
Autres produits	1'034'337.42
Produits accessoires	12'117'115.11
Prestations globales	22'644'360.33
Indemnité des pouvoirs publics - TRV	20'431'900.00
Indemnité des pouvoirs publics - Infrastructure	6'980'024.00
Indemnité des pouvoirs publics - Urbains	310'760.73
Total des produits	50'367'045.06
Traitements, salaires et charges sociales	-24'604'067.18
Charges pour le personnel	-24'604'067.18
Dépenses générales	-2'707'774.73
Publicité	-307'737.42
Assurances et dédommagement	-551'538.95
Prestations de services par des tiers	-1'038'261.45
Prestations entreprises de transports et loyers	-1'267'438.50
Energie et matières de consommation	-2'610'071.30
Matériel, prestations de tiers pour l'entretien	-5'778'001.47
Frais de capitaux	-638'815.87
Autres charges	-14'899'639.69
Charges d'exploitation avant amortissement	-39'503'706.87
Résultat d'exploitation avant amortissement	10'863'338.19
Amortissements et dépréciation trafic régional voyageurs	-7'610'333.06
Amortissements et dépréciation infrastructure	-5'886'123.00
Résultat d'exploitation avant attributions aux réserves	-2'633'117.87
Ajustement de provisions pour risques liés aux engagements	-350'760.00
Charges extraordinaires	-350'760.00
Ajustement de provisions pour risques liés aux engagements	277'493.00
Dissolution provisions à caractère de réserves	815'000.00
Dissolution de suramortissements liés au matériel roulant	2'505'480.00
-Attributions/+Dissolutions "ducroire"	-12'850.00
-Vente de terrain «Margencel»	
-Vente de terrain sis à Monthey	
Produits extraordinaires	4'570'882.49
Résultat de l'exercice avant impôts (+bénéfice/-perte)	1'587'004.62
Impôts sur le bénéfice des secteurs non subventionnés	-3'700.00
Résultat de l'exercice après impôts (+bénéfice/-perte)	1'583'304.62
Attributions à la réserve selon art. 36 LTV	-677'172.78
Attributions à la réserve selon art. 67 LCdF	-894'734.56
Solde après attributions obligatoires (+bénéfice/-perte)	11'397.28



COMPTE DE BILAN
en CHF

	31.12.2017	31.12.2016
Actif		
Disponible		
- secteur trafic régional voyageurs	16'599'303.96	15'565'837.88
- secteur infrastructure	14'050'392.35	13'238'624.30
Créances résultant de prestations de service	1'217'151.83	1'901'285.60
Créances résultant de prestations envers les Forces Motrices de l'Avançon		32'796.35
Autres créances à court terme	300'730.23	785'541.01
Provision pour créances douteuses	-66'230.00	-93'850.00
Valeur d'exploitation	93'005.00	103'337.00
Comptes de régularisation actifs	2'140'692.51	875'864.34
Total actifs circulants	34'335'045.88	32'409'436.48
Immobilisations financières	51'955.00	51'955.00 1*
Participations	100'000.00	100'000.00 11*
Participations - non libérées	-50'000.00	-50'000.00
Immobilisations corporelles	213'515'594.38	211'759'148.76 2*
Constructions en cours		
- secteur trafic régional voyageurs	1'540'881.63	3'415'150.23 3*
- secteur infrastructure	10'842'937.60	9'432'991.39
Total actifs immobilisés	226'000'968.61	224'709'245.38
Total actif	260'336'014.49	257'118'681.86
Passif		
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	1'590'621.62	1'112'955.55
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services envers les Forces Motrices de l'Avançon	387'383.00	385'544.90
Autres dettes à court terme	1'451'289.04	3'808'191.35
Forces Motrices de l'Avançon c/c	142'254.50	127'902.31
Contributions des pouvoirs publics remboursables à court terme	2'611'439.00	2'611'439.00 4.1*
Dettes à court terme porteuses d'intérêts	2'185'872.00	615'513.12 4.2*
Comptes de régularisation passifs	3'420'259.58	847'643.79
Total capitaux étrangers à court terme	11'789'118.74	9'509'190.02
Dettes à long terme		
- dettes à long terme porteuses d'intérêts	49'999'954.84	53'476'137.10 5.1*
- contributions des pouvoirs publics	176'518'660.40	176'584'644.40 5.2*
Provisions	3'378'440.72	4'287'602.73 6*
Total capitaux étrangers à long terme	229'897'055.96	234'348'384.23
Capital-actions	8'750'000.00	8'750'000.00
<i>Réserves légales issues du bénéfice</i>		
Réserve générale	82'400.00	81'800.00
Réserve de stabilisation selon l'art. 36 LTV	4'260'877.46	1'840'687.11
Réserve de stabilisation selon l'art. 67 LCdF	3'610'837.25	591'625.72
<i>Réserves facultatives issues du bénéfice ou des pertes cumulées</i>		
Autres réserves	1'960'454.78	1'949'657.50
Bénéfices (+)/Pertes (-) au bilan	-50'669.70	11'397.28
Réserve pour actions propres	35'940.00	35'940.00
Total capitaux propres	18'649'839.79	13'261'107.61
Total passif	260'336'014.49	257'118'681.86

*voir les notes correspondantes dans l'annexe



TABLEAU DE FINANCEMENT
en CHF

	2017	2016
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat net d'exploitation attribuable aux actionnaires (+bénéfice/-perte)	-50'669.70	11'397.28
Dotations aux autres réserves		
Dotations à la provision "ducroire"		
Dotations aux autres provisions		
Transfert du résultat d'exploitation à la réserve art. 67 LCdF	2'420'190.35	677'172.80
Transfert du résultat d'exploitation à la réserve art. 36 LTV	3'019'211.53	894'734.56
Dissolution autres réserves		
Dissolution de la provision "ducroire"	-27'620.00	12'850.00
Dissolution autres provisions	-909'132.01	-738'733.00
Amortissements	12'872'333.27	13'503'368.12
Reprise d'amortissements	1'257'450.00	5'068'797.16
Désinvestissements	-1'257'450.00	-5'068'797.16
Dissolution subventions à fonds perdu		
Dissolution suramortissements	-2'404'113.00	-2'505'480.00
Capacité d'autofinancement	14'920'200.44	11'855'309.76
Variation du réalisable à court terme	1'201'740.90	-386'800.32
Variation des valeurs d'exploitation	10'332.00	11'480.00
Variation des comptes de régularisation des actifs	-1'264'828.17	-367'598.61
Variation des dettes à court terme	-1'863'045.95	2'934'927.47
Variation des comptes de régularisation des passifs	2'572'615.79	462'746.04
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	15'577'015.01	14'510'064.34
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		
Investissement	-13'447'020.20	-37'233'433.17
Désinvestissement	341'400.00	213'832.00
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-13'105'620.20	-37'019'601.17
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		
Financement immobilisation par des tiers	1'345'676.70	1'243'038.45
Variation des contributions d'investissements	-65'984.00	12'630'805.00
Variation des dettes financières	-1'905'823.38	-611'430.12
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	-626'130.68	13'262'413.33
FLUX NET DE TRÉSORERIE	1'845'264.13	-9'247'123.50
Vérification		
Trésorerie au 01.01.2017	28'804'462.18	38'051'585.68
Trésorerie au 31.12.2017	30'649'726.31	28'804'462.18
FLUX NET DE TRÉSORERIE	1'845'264.13	-9'247'123.50

Informations générales

La société anonyme de droit suisse, Transports Publics du Chablais SA, dont le siège social est à Aigle (Suisse), est active dans le domaine de prestations de transport public.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les états financiers ont été préparés en conformité des dispositions du Code des obligations (CO) ainsi que de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) et de l'Ordonnance du DETEC concernant la comptabilité des entreprises de transport concessionnaires (ORCO). Aucune norme particulière n'est appliquée pour l'établissement des comptes.

Principes d'évaluation

L'établissement des comptes se fonde sur le principe de la continuation de l'exploitation. Les actifs sont évalués au plus à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les passifs comprennent toutes les positions nécessaires. Tous les risques de pertes et les diminutions de valeur sont pris en compte par des corrections de valeur ou des amortissements adéquats.

Créances

Les créances envers les clients sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée.

Immobilisations

Les nouveaux objets sont entrés en comptabilité à leur prix de revient, en général au 1er janvier de l'année en cours, exception faite des véhicules voyageurs enregistrés à la date de leur mise en exploitation. Les amortissements sont calculés linéairement et sont fondés sur une durée d'utilisation prévisible.

Dispositions particulières

Les dépenses pour les installations non encore en service à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ». Les contributions à fonds perdu pour les objets ou parties d'objets pouvant être portés à l'actif sont comptabilisées dans le compte des amortissements; elles ne doivent pas influencer sur le résultat. Ces objets ou parties d'objets doivent figurer séparément dans le compte des immobilisations et dans celui des amortissements.

Amortissements

Le compte d'amortissements dans le bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont fixés sur la base des coûts de construction et d'acquisition ainsi qu'en fonction de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux compris dans la fourchette imposée dans l'Ordonnance du DETEC du 18 janvier 2011 sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), soit des amortissements linéaires susceptibles de varier de cas en cas.

En général, les durées d'amortissements sont les suivantes :

Bâtiments	66 ans
Superstructures	33 ans
Équipements et installations	20 ans
Sous-stations	40 ans
Sécurité et télécommunications	25 ans
Automotrices	33 ans
Autobus	10 - 14 ans
Véhicules de service	10 ans
Objets mobiliers	10 - 20 ans

Valeur d'exploitation

Les stocks sont calculés sur la valeur d'inventaire ou de réalisation si cette dernière s'avère plus basse.

Les pièces de réserve (pièces d'une certaine importance et/ou permettant, par échange standard, une remise en état rapide d'un véhicule ou d'une installation) font l'objet d'un amortissement de 10 % par année.

Conversion des monnaies étrangères (change dans les gares)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment même de leur exécution. À la clôture de l'exercice, les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'année.

Actions propres

en CHF

Propres actions détenues au 1^{er} janvier
Achat durant l'exercice
Vente durant l'exercice
Propres actions détenues au 31 décembre

2017

3'594

3'594

2016

3'594

3'594

Approbation des comptes par l'Office fédéral des transports

Selon l'art. 37, al. 2 de la Loi sur le transport de voyageurs, l'OFT examine si les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et aux conventions sur les contributions et les prêts des pouvoirs publics qui en découlent. En raison des changements des bases juridiques (Loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017-2019), dès 2017, les examens selon le droit des subventions de l'OFT ne sont effectués plus que périodiquement ou en fonction des besoins, mais plus obligatoirement chaque année. Par courrier du 4 mai 2018, l'OFT a communiqué ne pas avoir vérifié les comptes annuels 2017 sous l'angle du droit des subventions, en vertu de l'art. 37, al. 2, LTV.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

en CHF

2017

2016

1 Immobilisations financières

Avance fonds de caisse
Prêt à la société "Restaurant du Col de Bretaye SA"
Valeur brute au 31 décembre

1'555

50'000

51'555

1'955

50'000

51'955

2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles secteur "trafic régional voyageurs"

Valeur brute au 1^{er} janvier
Investissements
Désinvestissements
Valeur brute au 31 décembre

168'040'497

2'464'500

-1'235'300

169'269'697

118'882'689

51'906'500

-2'748'692

168'040'497

Amortissements cumulés au 1^{er} janvier

-100'634'890

-5'994'959

894'300

2'404'113

-103'331'436

65'938'261

-98'762'422

-6'963'008

2'585'060

2'505'480

-100'634'890

Valeur nette au 31 décembre

Immobilisations corporelles secteur "infrastructure"

Valeur brute au 1^{er} janvier
Investissements
Désinvestissements
Valeur brute au 31 décembre

213'469'733

9'274'900

-1'908'000

222'744'633

198'257'733

17'120'000

-1'908'000

213'469'733

Amortissements cumulés au 1^{er} janvier

-73'952'269

-6'188'160

1'908'000

-80'140'429

142'604'204

-69'974'146

-5'886'123

1'908'000

-73'952'269

Valeur nette au 31 décembre

142'604'204

139'517'464

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

en CHF

2017

2016

Immobilisations corporelles secteur "autres"

Valeur brute au 1 ^{er} janvier	9'585'868	9'997'973
Investissements	826'266	
Désinvestissements	-22'150	-412'105
Valeur brute au 31 décembre	10'389'984	9'585'868
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	-4'749'791	-4'507'659
Amortissements	-689'214	-654'237
Désinvestissements	22'150	412'105
Dissolutions des suramortissements		
Valeur brute au 31 décembre	-5'416'855	-4'749'791
Valeur nette au 31 décembre	4'973'129	4'836'077

Immobilisations corporelles cumulées

Valeur brute au 1 ^{er} janvier	391'096'098	327'138'395
Investissements	12'565'666	69'026'500
Désinvestissements	-1'257'450	-5'068'797
Valeur brute au 31 décembre	402'404'314	391'096'098
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	-179'336'950	-173'244'227
Amortissements	-12'872'333	-13'503'368
Désinvestissements	916'450	4'905'165
Dissolutions des suramortissements	2'404'113	2'505'480
Valeur brute au 31 décembre	-188'888'720	-179'336'950
Valeur nette comptable au 31 décembre	213'515'594	211'759'148

3 Constructions en cours
Immobilisations corporelles secteur "trafic régional voyageurs"

Valeur brute au 1 ^{er} janvier	3'415'150	35'477'841
Investissements	407'537	17'632'189
Prestations par des tiers		-433'333
Transfert aux comptes des immobilisations	-1'630'000	-49'260'000
Transfert aux comptes de résultat	-651'805	-1'547
Valeur au 31 décembre	1'540'882	3'415'150

Immobilisations corporelles secteur "infrastructure"

Valeur brute au 1 ^{er} janvier	9'432'991	10'406'760
Investissements	12'042'732	16'967'815
Prestations par des tiers	-1'345'677	-809'705
Transfert aux comptes des immobilisations	-9'274'900	-17'120'000
Transfert aux comptes de résultat	-12'209	-11'879
Valeur au 31 décembre	10'842'937	9'432'991

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

en CHF

2017

2016

Immobilisations corporelles cumulées

Valeur brute au 1 ^{er} janvier	12'848'141	45'884'601
Investissements	12'450'269	34'600'004
Prestations par des tiers	-1'345'677	-1'243'038
Transfert aux comptes des immobilisations	-10'904'900	-66'380'000
Transfert aux comptes de résultat	-664'014	-13'426
Valeur comptable au 31 décembre	12'383'819	12'848'141

4 Capitaux étrangers à court terme
4.1 Dettes à court terme

Contributions des pouvoirs publics remboursables	2'611'439	2'611'439
Valeur comptable au 31 décembre	2'611'439	2'611'439

4.2 Dettes à court terme porteuses d'intérêts

Emprunt CarPostal Véhicules SA	655'872	615'513
Emprunt UBS Prêt matériel roulant	1'530'000	
Valeur comptable au 31 décembre	2'185'872	615'513

5 Capitaux étrangers à long terme
5.1 Dettes à long terme porteuses d'intérêts

* Emprunt CarPostal Véhicules SA	2'192'455	2'076'137
** Emprunt Retraites Populaires	3'437'500	5'500'000
*** Emprunt UBS Prêt matériel roulant	44'370'000	45'900'000
Valeur comptable au 31 décembre	49'999'955	53'476'137

*** Emprunt CarPostal Véhicules SA destiné au financement des véhicules**

CarPostal avec un remboursement sur 10 ans :		
- à un taux de 5.00 %	95'789	3.36 %
- à un taux de 3.00 %	139'847	4.91 %
- à un taux de 2.50 %	881'778	30.96 %
- à un taux de 2.25 %	1'075'040	60.77 %

**** Emprunt Retraites Populaires à un taux de 2.75 % destiné à une recapitalisation partielle de la caisse de pensions avec remboursement dès 2021.**
***** Emprunt UBS AG destiné au financement du nouveau matériel roulant ferroviaire avec un remboursement de 2017 à 2046 à un taux de 1.91 %.**

2017 2016

5.2 Contributions des pouvoirs publics

Conditionnellement remboursables Confédération	78'940'479	79'006'463
Conditionnellement remboursables Canton de Vaud	50'634'787	50'634'787
Conditionnellement remboursables Canton du Valais	16'741'248	16'741'248
Remboursables Confédération	10'832'691	10'832'693
Remboursables Canton de Vaud	12'847'985	12'847'985
Remboursables Canton du Valais	6'521'469	6'521'468
Non remboursables Confédération		
Non remboursables Canton de Vaud		

Valeur comptable au 31 décembre 176'518'659 176'584'644

Dettes à long terme:

- de 1 à 5 ans	215'018'615	
- de plus de 5 ans	11'500'000	

Les contributions d'investissements octroyées par les pouvoirs publics sont conformes à l'Ordonnance sur les concessions et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCFIF) du 4 novembre 2009 et à l'Ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV) du 11 novembre 2009. Le remboursement des contributions conditionnellement remboursables est décidé le cas échéant par les corporations publiques en fonction des possibilités financières de la société. Aucun remboursement pour ce type de contributions n'est en cours actuellement.

6 Provisions

LPP, engagement d'assainissement partiel employeur	1'375'001	1'375'001
Heures supplémentaires dues	878'000	1'044'000
Abonnements non échus	1'125'440	1'317'081
Amélioration infrastructure skieurs	0	551'521
Valeur comptable au 31 décembre	3'378'441	4'287'603

Une planification sur trois ans (2015 à 2017) de dissolutions de provisions ayant caractère de réserves a été négociée avec l'OFT.

7 Dissolution de suramortissements liés au matériel roulant

2'404'113 2'505'480

Ce montant représente des amortissements en-dessous de zéro réalisés avant le 1er janvier 2011, date de l'entrée en vigueur de l'OCEC. L'art. 11, al. 1 de l'OCEC n'autorise plus ce type d'amortissement, contrairement à l'ancienne ordonnance (aORCO10). Ces suramortissements ont le caractère de réserve latente. En accord avec l'OFT, une planification de dissolution sur trois exercices comptables a été mise en œuvre, laquelle se termine avec l'exercice 2017.

2017 2016

8 Dissolution de réserves latentes

892'000 3'318'000

9 Dettes résultant d'opération de crédit-bail

453'159 235'395

10 Honoraires versés à l'organe de révision

- Audit Services	25'000	29'000
- Tax Services	3'000	6'700

11 Participations

Chablais Participations SA

La société a pour but la prise, l'achat, la vente, l'administration et la gestion de participations dans toutes sociétés ou entreprises, directement ou indirectement, en Suisse ou à l'étranger, à l'exclusion des opérations prohibées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE). Capital-actions de CHF 100'000.- libéré à 50% et entièrement détenu par les Transports Publics du Chablais SA.

12 Indemnisation des pouvoirs publics

	Confédération	Canton de Vaud	Canton du Valais	Commune Aigle	Total
LIGNES DE CHEMIN DE FER					
AL					
Indemnités TRV	1'275'070	1'341'903	0	0	2'616'973
Amort. subv. remboursables	226'486	351'341	0	0	577'827
Sous-total	1'501'556	1'693'244	0	0	3'194'800
Infra indemnité d'exploitation	213'520	0	0	0	213'520
Infra indemnité d'amortissements	758'572	0	0	0	758'572
Sous-total	972'092	0	0	0	972'092
Total	2'473'648	1'693'244	0	0	4'166'892
ASD					
Indemnités TRV	1'464'896	1'276'904	0	0	2'741'800
Amort. subv. remboursables		375'000	0	0	375'000
Sous-total	1'464'896	1'651'904	0	0	3'116'800
Infra indemnité d'exploitation	598'017	0	0	0	598'017
Infra indemnité d'amortissements	2'432'849	0	0	0	2'432'849
Sous-total	3'030'866	0	0	0	3'030'866
Total	4'495'762	1'651'904	0	0	6'147'666
AOMC					
Indemnités TRV	3'977'761	1'237'495	1'671'771	0	6'887'027
Amort. subv. remboursables	513'846	214'061	210'166	0	938'073
Sous-total	4'491'607	1'451'556	1'881'937	0	7'825'100
Infra indemnité d'exploitation	581'562	0	0	0	581'562
Infra indemnité d'amortissements	2'946'357	0	0	0	2'946'357
Sous-total	3'527'919	0	0	0	3'527'919
Total	8'019'526	1'451'556	1'881'937	0	11'353'019
BVB					
Indemnités TRV	2'185'905	2'297'956	0	0	4'483'861
Amort. subv. remboursables	260'163	460'376	0	0	720'539
Sous-total	2'446'068	2'758'332	0	0	5'204'400
Infra indemnité d'exploitation	727'549	181'886	0	0	909'435
Infra indemnité d'amortissements	1'191'767	297'942	0	0	1'489'709
Sous-total	1'919'316	479'828	0	0	2'399'144
Total	4'365'384	3'238'160	0	0	7'603'544
LIGNES AUTOMOBILES					
Lignes AOMC	820'134	0	481'666	0	1'301'800
AOV	381'076	429'724	0	0	810'800
Aigle-Villeneuve	267'289	301'411	0	0	568'700
Bex-Monthey	85'844	58'308	20'047	0	164'199
Bus Aiglon	0	74'213	0	195'696	269'909
Indemnités TRV	10'457'975	7'017'914	1'173'484	195'696	19'845'069
Amort. subv. remboursables	1'000'495	1'400'778	210'166	0	2'611'439
Sous-total	11'458'470	8'418'692	2'383'650	195'696	22'456'508
Infra indemnité d'exploitation	2'120'648	181'886	0	0	2'302'534
Infra indemnité d'amortissements	7'329'545	297'942	0	0	7'627'487
Sous-total	9'450'193	479'828	0	0	9'930'021
Total	20'908'663	8'898'520	2'383'650	195'696	32'386'529

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DISPONIBLE
ET PROPOSITION DE RÉPARTITION
en CHF

Solde au 1^{er} janvier

Résultat de l'exercice

Solde disponible

que votre Conseil d'administration propose de répartir
comme suit :

- Attribution à la réserve générale
- Attribution aux réserves libres (+)/dissolution de réserves libres (-)
- Report à nouveau

Montant conforme

31 décembre 2017 31 décembre 2016

	0.00	0.00
	-50'669.70	11'397.28
Solde disponible	-50'669.70	11'397.28
		600.00
	-50'699.70	10'797.28
		0.00
Montant conforme	-50'699.70	11'397.28

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

	Tél. +41 21 310 23 23 Fax +41 21 310 23 24 www.bdo.ch	BDO SA Biopôle-SC 4 - Esslingen Case postale 7690 1002 Lausanne
<p>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À l'Assemblée générale des Transports Publics du Chablais SA, Aigle</p> <p>Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels</p> <p>En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Transports Publics du Chablais SA, comprenant le compte de bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.</p> <p>Responsabilité du Conseil d'administration</p> <p>La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.</p> <p>Responsabilité de l'organe de révision</p> <p>Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.</p> <p>Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.</p> <p>Opinion d'audit</p> <p>Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.</p> <p>Autre information</p> <p>Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 8 mai 2017, une opinion d'audit sans réserve.</p>		
<p style="text-align: center;">BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.</p>		

	<p>Rapport sur d'autres dispositions légales</p> <p>Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.</p> <p>Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.</p> <p>En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.</p>	
<p>Lausanne, le 7 mai 2018</p>		
<p>BDO SA</p>		
 René-Marc Blaser Expert-réviseur agréé	 Didier Bridy Expert-réviseur agréé Réviseur responsable	
<p>Annexes: - Comptes annuels (compte de bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe) - Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan</p>		

Etat au 31 décembre 2017

AL

Type de véhicule	Série	Numéro	Mise en service/ date d'entrée aux TPC	Remarques
Locomotive	He 2/2	12	1915	véhicule historique
	HGem	942	2017	
Tracteur	Te 2/2	1101	1949	
Automotrices	Arseh 2/4	201	1946	
	BDeh 4/4	301	1966	Aigle
	BDeh 4/4	302	1966	Leysin
	BDeh 4/4	311	1987	Yverne
	BDeh 4/4	312	1987	Ollon
	BDeh 4/4	313	1993	La Berneuse
Voitures avec cabine de commande	Bt	351	1966	
	Bt	352	1966	
	Bt	361	1987	
	Bt	362	1987	
	Bt	363	1993	
Wagons marchandises	GK	803	1908	
	Kkm	821	1913	
Wagons de service	X2	901	1945	démolition en 2017
	X2	906	1901	
	X2	903	1903	
	X2	905	1986	
	Xkmu	911	1898	
	Xrotm	920	1971	

ASD

Automotrices	BDe 4/4	1	1913	véhicule historique
	BDe 4/4	2	1913	véhicule historique
	BDe 4/4	401	1987	Ormont-Dessus
	BDe 4/4	402	1987	Ormont-Dessous
	BDe 4/4	403	1987	Ollon
	BDe 4/4	404	1987	Aigle
Voitures voyageurs	B2	35	1913	véhicule historique
	B2r	34	1913	véhicule historique
	Ars	421	1966/1987	peinture Derib
	By	884	1950/1994	
Voitures avec cabine de commande	Bt	431	1966/1987	
	Bt	432	1966/1987	
	Arst	433	1966/1987	peinture Derib
	Bt	434	1966/2000	
Wagons marchandises	K	41	1913	
	K	42	1913	vendu au Théâtre du Croûtion
Chasse-neige	Xrotm	933	1913	
	M	163	1913	
Wagon container	Lb	852	1995/2007	
	Lb	853	1949/2007	
Echelle de ligne	LM 95	60134	2015	

Etat au 31 décembre 2017

AOMC

Type de véhicule	Série	Numéro	Mise en service/ date d'entrée aux TPC	Remarques
Locomotive Diesel/électrique	HGem 2/2	941	2016	
Automotrices	BDeh 4/4	501	1987	Vaud
	BDeh 4/4	502	1987	Valais
	BDeh 4/4	503	1992	Europe
	Be 4/4	101	1966/1985	Yverne
	Be 4/4	102	1966/1985	Chablais
Automotrices GTW	Beh 2/6	541	2016	Cime de l'Est
	Beh 2/6	542	2016	Forteresse
	Beh 2/6	543	2016	Cathédrale
	Beh 2/6	544	2016	Eperon
	Beh 2/6	545	2016	Dent Jaune
	Beh 2/6	546	2016	Les Doigts
	Beh 2/6	547	2016	Haute Cime
Automotrices-doubles	Beh 4/8	591	2001	
	Beh 4/8	592	2001	Portes-du-Soleil
Voitures avec cabine de commande	Bt	531	1987	
	Bt	532	1987	
	Bt	132	1966/1985	
	Bt	134	1966/1985	
Wagons marchandises	Kkm	671	1920	
Wagons de service	X2	42	1908	
	X2	955	1909	démolition en 2017
	X2	956	1909	démolition en 2017
	X2	957	1913	



MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE

Etat au 31 décembre 2017

BVB

Type de véhicule	Série	Numéro	Mise en service/ date d'entrée aux TPC	Remarques		
Locomotives	HGe 4/4	31	1953	Lavey		
	HGe 4/4	32	1964	Villars		
	HGem	943	2017			
Automotrices	Be 2/2	9	1915	véhicule historique		
	Be 2/3	15	1948			
	Be 2/3	16	1948			
	BDeh 2/4	22	1940			
	BDeh 2/4	24	1941			
	BDeh 2/4	25	1944			
	Xeh 2/4	26	1945			
	BDeh 4/4	81	1976		Gryon	
	BDeh 4/4	82	1977		Ollon	
	BDeh 4/4	83	1987		Bex	
Automotrices-doubles	Beh 4/8	91	2000	Bretaye		
	Beh 4/8	92	2001	Barboleuse		
	Beh 4/8	93	2001	Tüttlingen		
Voitures voyageurs	B	51	1953/1996	ex CEV 223		
	Bs	52	1953			
	B	62	1977			
	By	881	1994			
	B	66	1984/2010			
Voitures avec cabine de commande	Bst	53	1964/1997			
	Bt	54	1964/1999			
	Bt	63	1976			
	Bt	64	1977			
	Bt	65	1987			
	Bt	61	1976/2000			
	Wagons marchandises	OM	721		1944	
		OM	722		1944	
OM		723	1946			
OM		724	1946			
OM		725	1964			
OM		726	1974			
OM		727	1976			
OM		728	1983			
Gk		705	1913			
Gk		706	1910			
Kkm		716	1910			
Kkm		717	1910			
Kkm		718	1910			
Kkm		719	1910			
Xcmp		751	1913			
Xcmp	752	1913				
Wagons de service	Sb (lab)	781	1953/2008	ex Brünig 7511		
	Sb (lab)	782	1953/2008	ex Brünig 7513		
	X2	916	1979			
Chasse-neige	Xak	917	1900/2007			
	Xrotm	921	1908			

Coordination du projet

Carole Delisle

Maquette et mise en pages

promodal.ch SA
Case postale 7181
CH - 1002 Lausanne
www.promodal.ch

Photos

Thématiques (pages de gauche) :

Olivier Maire
Pages 6, 20, 24, 30, 34, 38, 40, 46

Valentin Flauraud
Pages 14, 44, 58

Autres photos :

Gilles Piot
Page 3

Olivier Maire
Page 28

Cyril Zoller
Page 27 (photo de gauche)

Maude Richard
Page 27 (photo de droite)

TPC
Pages 9, 17, 19, 25, 29

Impression

Imprimerie Gessler SA, à Sion

Copyright

2018 - Transports Publics du Chablais
Tous droits réservés

